

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Négociation humanitaire : Défis éthiques et points de vue de la population en ce qui concerne l'accès et l'aide dans une zone en conflit armé. Cas du Nord-Kivu, en République démocratique du Congo

Auteur : Monica YEN KALOGÉ

Promotrice : Stéphanie DEMOULIN

Année académique : 2025-2026

Master en action humanitaire internationale

La déclaration de déontologie signée

« Je déclare sur l'honneur que ce TFE a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant.es en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Gent', is written over a horizontal line.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont avant tout à ma promotrice, Stéphanie Demoulin, pour son accompagnement précieux tout au long de mon mémoire. Son expertise et ses conseils éclairés ont été d'une aide inestimable pour moi. Merci infiniment d'avoir cru en moi et en mon travail.

Un grand merci à tous les professeurs du Master en action humanitaire internationale pour leur contribution inestimable à mon parcours académique. Leur impact bénéfique va continuer à inspirer mes actions et à orienter mes futurs engagements dans le domaine humanitaire.

Merci à mes très chers parents ainsi qu'à mes frères et sœurs pour l'amour et le soutien moral durant mes études et leur considération.

À vous tous qui, de loin ou de près, m'avez assisté tout au long de mes études, je vous dis merci.

ABBREVIATIONS

RDC : République démocratique du Congo

ONG : Organisation non-gouvernementale

ONU : Organisation de Nations Unies

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

PAM : Programme Alimentaire Mondial

CCHN : Centre of Competence on Humanitarian Negotiation

MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	1
1. Contexte.....	1
2. But de recherche.....	2
3. Question de recherche.....	2
4. Objectifs.....	2
5. Résultat attendu	2
II. CADRE THEORIQUE	3
3.1 NEGOCIATION HUMANITAIRE.....	3
3.2 ETHIQUE DE LA NEGOCIATION HUMANITAIRE.....	6
1. Principes éthiques fondamentaux	6
2. Principes éthiques opérationnels.....	8
3.3 PERCEPTION, PAR LA POPULATION EN CRISE, DE L'AIDE HUMANITAIRE.....	9
1. Adéquation, qualité et transparence des programmes humanitaires	10
2. Agir en respectant les principes humanitaires	11
III. MATERIEL ET METHODES	15
2.1 Site de l'étude.....	15
2.2 Choix de la méthode	17
2.3 Posture de l'enquêteur	17
2.4 Echantillonnage.....	18
2.5 Description de l'échantillon	18
2.6 Collecte des données	18
2.7 Traitement des données	19
2.8 Considération d'ordre éthique	20
IV. RESULTAT	21
V. DISCUSSION	37
VI. CONCLUSION	44
VII. BIBLIOGRAPHIE.....	46
VIII. ANNEXES.....	50
1. Guide d'entretien.....	50
2. Formulaire de consentement	53
3. Lettre d'approbation du comité d'éthique.....	53

I. INTRODUCTION

1. Contexte

La République Démocratique du Congo (RDC) fait face à une situation sécuritaire particulièrement persistante, surtout dans les provinces de l'Est telles que l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Des groupes armés provenant de pays étrangers sont à l'origine de violences répétées. En outre, celles-ci sont aggravées par plusieurs facteurs comme les tensions locales associées à des conflits ethniques, fonciers et politiques. De plus, ces dernières sont fréquemment intensifiées par des défis économiques qui incluent les pays voisins (« Microsoft Word - 241210 - ANNEXE Enjeux pour la consolidation de la paix en RDC », s. d.). En conséquence, plus de 80 % des déplacements de population résultent de ces conflits armés et des affrontements.

Entre octobre et novembre 2023, une montée de violence dans la province du Nord-Kivu a provoqué un grand nombre de pertes civiles et a forcé le déménagement de près de 450 000 individus, augmentant la charge sur les communautés hôtes. Actuellement, les troubles et l'instabilité continuent de faire rage dans la zone (*Urgence République démocratique du Congo*, s. d.).

Principalement dans la partie Est de la RDC, l'Organisation de Nations Unies (ONU) dénombre près de 7 millions de personnes déplacées. Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), en collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM), avait, en février 2024, annoncé la nécessité urgente d'agir pour la protection des enfants et de leurs familles face à l'accentuation de la violence (*Comprendre la crise en République démocratique du Congo en 5 questions* | RTS, 2025).

En outre, la livraison de l'aide humanitaire est devenue difficile depuis la prise de l'aéroport de Goma par le groupe M23 fin janvier 2025. Actuellement, celui-ci demeure fermé. De plus, la situation se détériore : plusieurs camps de réfugiés ont été détruits et les dépôts d'aide humanitaire ont subi des vols. En conséquence, les stocks de matériel médical se raréfient. Tous ces éléments participent à une aggravation de la crise humanitaire (*Partie I*, 2025).

Dans les interventions, la mission des négociateurs présente un paradoxe : ils doivent trouver un juste milieu entre l'adhésion aux principes humanitaires essentiels (humanité, impartialité, neutralité, indépendance) et le besoin d'accéder aux populations en situation de vulnérabilité. Leur performance est dépendante de leur aptitude à dialoguer avec les parties concernées, tout

en assurant la protection des employés et en coopérant avec les intervenants locaux (« 2020-CCHN_Manuel-pratique_web.pdf », s. d.).

La négociation humanitaire, dans le contexte du conflit armé, soulève des défis éthiques majeurs, notamment en ce qui concerne l'accès à l'aide pour les populations vulnérables. En particulier, la question de la perception et de la volonté de la population locale face à l'aide humanitaire, ainsi que les obstacles liés à la sécurité et à la logistique, compliquent la mise en œuvre effective des interventions (Maietta, s. d.).

La littérature scientifique a largement examiné les divers aspects de la négociation humanitaire, de sa définition aux défis éthiques en contexte de crise (Dahmen, s. d.). Cependant, des lacunes subsistent dans notre compréhension de la négociation humanitaire notamment en ce qui concerne les points de vue de la population sur l'accès et l'aide pendant la période de crise.

2. But de recherche

Notre étude vise à mieux comprendre l'influence des défis éthiques liés à la négociation humanitaire dans l'accès à l'aide ainsi que la confiance de la population du Nord-Kivu envers les acteurs humanitaires dans le contexte du conflit.

3. Question de recherche

Comment la population du Nord-Kivu perçoit les négociations humanitaires et l'accès à l'assistance et à l'aide dans ce contexte conflictuel ?

4. Objectifs

a) Général

Contribuer à la compréhension des défis éthiques liés à la négociation humanitaire dans le Nord-Kivu, tout en considérant les points de vue de la communauté locale sur l'accès et l'aide humanitaire dans leur environnement conflictuel.

b) Spécifiques

- Déterminer les caractéristiques socio-démographiques des personnes ayant reçu l'aide humanitaire.
- Recueillir les perspectives et expériences de la communauté locale à propos de l'accès aux services humanitaires ainsi que leur perception de l'aide fournie.

5. Résultat attendu

Meilleure compréhension des points de vue de la population sur les négociations humanitaires d'accès et d'aide.

II. CADRE THEORIQUE

3.1 NEGOCIATION HUMANITAIRE

3.1.1 Définition

La négociation humanitaire est un processus au cours duquel les intervenants humanitaires s'accordent dans les échanges avec les entités en conflit pour obtenir leur consentement. Cette démarche vise à maintenir une aide et une protection sécurisées aux civils. L'objectif recherché est de perpétuer un accès humanitaire en toute sécurité, fondé sur des principes, afin de répondre aux nécessités des communautés faibles (Clements, 2018), (Baconnet, 2016).

Le *Centre of Competence on Humanitarian Negotiation* (CCHN) la définit comme étant une série d'interactions entre les organisations humanitaires, les acteurs mêlés dans un conflit armé et d'autres intervenants majeurs. Ces différents intervenants désirent instaurer et conserver leur présence dans les régions en conflit, préserver l'accès aux populations vulnérables et apporter le réconfort ainsi que la protection. Ces interactions concernent tant des intervenants étatiques que non étatiques. Elles associent un aspect relationnel, fondé sur la confiance, et un aspect transactionnel, qui porte sur les conditions logistiques et opérationnelles (« 2020-CCHN_Manuel-pratique_web.pdf », s. d.).

Les négociations humanitaires se différencient des négociations politiques ou de rétablissement de la paix souvent menées par des intervenants spécialisés comme les médiateurs ou les diplomates. Leur but principal est de permettre l'accès des entités humanitaires aux populations nécessiteuses afin de leur dispenser aide et protection. Les négociations humanitaires, les efforts diplomatiques humanitaires et les pourparlers de consolidation de la paix sont étroitement liés et peuvent s'influencer.

3.1.2 Rôle du négociateur

Les opérations d'aide humanitaire impliquent des discussions délicates pour toucher les populations en situation de fragilité, chaque crise ayant ses propres défis particuliers. Saisir les dynamiques locales, identifier les acteurs importants pour ajuster les stratégies et assurer la sécurité sont des éléments primordiaux. Dans le but d'accéder aux populations sensibles tout en préservant la protection des civils et l'intégrité de l'aide, les travailleurs humanitaires se voient contraints de négocier avec différentes parties et à divers niveaux. Dans ces négociations, ils ont l'obligation de s'assurer du respect des principes humanitaires, de l'absence de nuisance de leurs actions ainsi que du suivi de l'aide effectuée afin d'éviter tout détournement. En outre, ils

sont amenés, selon la nécessité, à rappeler aux parties en conflit leurs obligations de protéger les civils pendant les combats. Le plus souvent, la responsabilité d'une négociation humanitaire n'est pas la tâche d'une seule personne. Chaque professionnel de l'humanitaire travaillant sur le terrain négocie. Par exemple, les représentants du pays dialoguent sur les conditions d'une organisation qui opère dans un contexte certain alors que le personnel technique, quant à lui, négocie les modalités de mise en place d'un hôpital de campagne. Les conducteurs peuvent également avoir besoin de négocier s'ils sont arrêtés à un point de contrôle et ne sont autorisés à passer qu'en échange de fournitures d'aide ou d'autres biens. Les négociations critiques, quant à elles, sont généralement menées par un négociateur principal avec le soutien d'une équipe de négociation, ainsi que par les niveaux supérieurs de la direction qui déterminent les politiques et les objectifs institutionnels (gisele.benard, 2025).

Malgré une faiblesse dans le cadre humanitaire, l'humanitaire dispose de deux types d'alternatives qui représentent des outils de négociation. *La première alternative* est la recherche d'une autre méthode pour assurer l'accès et la protection des populations. Par exemple, le recours à du personnel national afin d'acheminer l'aide. Or, cette solution représente un simple transfert du risque, notamment sécuritaire, vers le personnel national. En outre, les partenaires locaux risquent de devenir partie intégrante du conflit, posant ainsi d'importants problèmes éthiques. *La deuxième alternative* est le retrait. Si cette possibilité est souvent offerte dans les négociations habituelles, elle n'est pas souvent possible dans les négociations humanitaires. Le négociateur perd alors l'un des outils stratégiques la « Meilleure Solution de Rechange/Repli, MESORE ». Mesore représente une position et une ligne de conduite qu'une des parties à la négociation adoptera en cas d'échec ou d'absence d'accord (Dahmen, s. d.).

Enfin, les négociateurs doivent être prêts à affronter toutes les situations complexes. Sur ce, une formation adaptée améliorera leur gestion de la pression. Ils doivent également acquérir des compétences en communication et en gestion des conflits. La simulation de scénarios réels peut affiner leurs stratégies et anticiper les défis (gisele.benard, 2025).

3.1.3 Principaux défis de la négociation humanitaire

La négociation humanitaire étant un processus complexe, elle implique des échanges entre des organisations humanitaires et diverses parties prenantes. Les défis sont nombreux et dépendent du contexte. Les négociateurs concilient humanitaire, sécurité et politique. De plus, ils doivent

rester fidèles à leur mission, malgré ces contraintes. Appliquer les principes de manière pratique se révèle, dans certains cas, complexe.

- **Accès aux populations en danger**

L'accès aux populations se trouvant dans les zones en crise demeure crucial, mais souvent restreint. En effet, les négociateurs dialoguent avec divers acteurs afin d'établir des corridors humanitaires. Cependant, ces négociations peuvent échouer, échec qui retarde l'aide. L'acheminement des secours est compliqué par les problèmes de sécurité et les restrictions.

- **Sécurité des équipes humanitaires**

La sécurité des équipes reste primordiale dans les zones de crise. Les travailleurs humanitaires sont vulnérables aux attaques et enlèvements d'enfants. Les négociateurs ont l'obligation de protéger les équipes, tout en maintenant l'accès humanitaire. Pour ce faire, ils collaborent avec les autorités locales et les groupes armés, tout en préservant l'indépendance.

- **Contraintes juridiques et éthiques**

Le droit international humanitaire est fondamental, malgré des violations fréquentes. Les négociateurs rencontrent des dilemmes éthiques et doivent trouver des compromis pour garantir l'accès. Ces choix risquent d'affecter la confiance et l'intégrité des missions. Savoir décider sous pression s'avère être crucial pour préserver l'équilibre entre humanité, impartialité, neutralité et indépendance, critères essentiels à la réussite des pourparlers (gisele.benard, 2025).

Les défis éthiques englobent des situations qui enferment des décisions ardues pour lesquelles aucune issue satisfaisante n'existe, contrevenant à plusieurs principes moraux. Ceux-ci naissent du choc entre ces choix et l'obligation de trancher, ce qui peut entraîner des répercussions sérieuses (Canini et Claverie, s. d.).

Une étude a exploré les limites et les défis éthiques que la négociation humanitaire pose aux négociateurs de lignes de front. De manière précise, elle vise à comprendre l'impact, dans le jeu de négociation, (1) de l'éthique de l'action humanitaire, d'un côté, et (2) les perceptions éthiques individuelles et organisationnelles, d'un autre. Les résultats de cette étude ont révélé que les défis éthiques de la négociation des lignes de front se matérialisent à trois niveaux. Premièrement, l'opérationnalisation des principes de l'action humanitaire représente un défi de niveau « *macro* ». Ce dernier résulte essentiellement des différences de perceptions et d'intérêts que les parties prenantes témoignent à ces principes constitutifs du cadre de référence éthique

de la négociation. Deuxièmement, les perceptions éthiques organisationnelles traduisant le polymorphisme des acteurs humanitaires représentent un défi de niveau « *méso* ». Elles impactent les négociations, en jouant sur les seuils éthiques et les lignes rouges fixées dans les mandats. Troisièmement, les perceptions éthiques individuelles représentent un défi de niveau « *micro* », en encadrant les choix tactiques de négociation et en guidant le comportement du négociateur (Dahmen, s. d.).

3.2 ETHIQUE DE LA NEGOCIATION HUMANITAIRE

À l’instar de la médecine qui ne peut se limiter aux seuls principes hippocratiques et à son code de déontologie pour gérer ses dilemmes éthiques, l’action humanitaire ne se contente pas de ses principes initiaux pour répondre pleinement aux exigences morales qui lui sont imposées (Mattei, 2011).

Par l’« *éthique de la négociation humanitaire* », trois notions se révèlent : l’éthique, l’action humanitaire et la négociation. Elles consistent à mettre en pratique les principes éthiques spécifiques à l’assistance humanitaire et aux discussions dans les contextes de crise. Cette approche, inspirée des recherches de *Claudia Sofía Durán Cárdenas* fondées sur l’éthique d’Aristote, a pour but principal d’aborder la population vulnérable afin de lui apporter de l’aide. En définitive, elle vise à trouver un équilibre entre respect des normes éthiques et une adoption du comportement de négociation éthique (Dahmen, s. d.).

1. Principes éthiques fondamentaux

L’action humanitaire est guidée non seulement par les principes humanitaires fondamentaux, mais aussi par les principes éthiques fondamentaux, à savoir la justice, la bienveillance, la non-nuisance et le respect de l’autonomie (FR, 2017).

➤ *Le principe d’autonomie*

L’aide humanitaire doit accepter le consentement libre des bénéficiaires en toute connaissance de cause, en prenant part activement à sa demande, décider de son opportunité et être en mesure de participer au processus décisionnel. Ce principe éthique pose des défis majeurs en raison de la difficulté, pour une population vulnérable dans une situation de conflits armés, de remplir ces exigences. Toutefois, ce principe éthique représente un garde-fou pour éviter les situations de dépendance à l’aide et les comportements paternalistes des parties aidantes. Le but de l’aide est de favoriser l’accompagnement des parties bénéficiaires jusqu’à son autonomisation. Cette situation exige un respect des habitudes et coutumes, de l’histoire du pays et de la population

et de se conformer à la législation et aux règlements. Toutefois, la corruption et les tentatives de détournement de l'aide entravent le bon déroulement. À celles-ci s'ajoutent tous les risques inhérents (Dahmen, s. d.).

➤ ***Les principes de bienfaisance et non-malfaisance***

Ces deux principes sont fortement connectés. La bienfaisance se base sur les bénéfices du soutien promulgué. Ce dernier doit être jugé bénéfique et efficace par ceux qui en jouissent. À l'inverse, la non-malfaisance cherche à prévenir tout préjudice. De là, découle l'importance d'analyser les risques et les avantages attentivement afin de maintenir un équilibre, tout en prenant en compte le contexte particulier. Cette observation peut s'avérer délicate, en raison de la subjectivité des bénéficiaires. En outre, les entités humanitaires se doivent d'identifier leurs propres contraintes en matière de risques pour adapter leurs interventions (Dahmen, s. d.).

Pour ce qui est du second principe, le champ de l'action humanitaire s'appuie sur le principe « Ne pas nuire » qui découle de la pratique médicale et ayant été initialement mis en œuvre par *Mary Anderson* dans des contextes de conflits (Bonis Charancle et Lucchi, 2018), (Anderson, 1999). Il se retient d'introduire des risques ou des conséquences néfastes lors d'une action humanitaire. La prise de recul est de mise pour identifier le contexte général, dans le but de minimiser les effets indésirables. D'après *Handicap International*, ces effets peuvent affecter : les droits des bénéficiaires (sécurité, dignité, santé), la cohésion sociale (conflits, exclusions) et l'économie locale (dépendance économique, déstabilisation). Pour résumer, ce principe cherche à intervenir sans affliger de dommages additionnels, en examinant attentivement chaque action.

➤ ***Le principe de justice***

Cette approche éthique favorise l'appui aux individus les plus pauvres et précaires afin de diminuer les disparités socio-économiques, au lieu d'aspirer à une distribution uniforme des ressources. Toutefois, cette démarche serait mise en péril en cas d'exigences dictées par des intérêts étrangers ou des restrictions liées à la logistique et à la sécurité. En outre, l'accès à cette population peut être restreint ou soumis à des conditions imposées par les acteurs engagés dans le conflit (FR, 2017).

2. Principes éthiques opérationnels

Tout acteur de l'humanitaire considérera comme évidents les éléments suivants. Il n'en demeure pas moins utile de présenter les nombreuses exigences qui sous-tendent l'action humanitaire dans des domaines aussi variés que complémentaires.

- *La légitimité* de l'action humanitaire repose d'abord et avant tout sur l'identification des besoins et leur évaluation. Envoyer des évaluateurs expérimentés sur le terrain est essentiel pour s'assurer de la réalité de la situation, des conditions d'installation et de travail, des priorités à privilégier et de la mobilisation de la population. Actuellement, les équipes « humanitaires » n'agissent plus dans l'improvisation sur le terrain.
- *L'efficacité* de l'action exige des compétences professionnelles et une bonne expérience de l'action humanitaire. Toute organisation humanitaire doit aujourd'hui développer une politique de ressources humaines qui garantit la présence, dans les missions humanitaires, de délégués capables de conduire les opérations nécessaires de façon efficace et autonome. De même, les équipements devront être disponibles pour répondre aux besoins. Enfin, l'efficacité dépend au moins autant des moyens financiers mis à disposition.
- *La durabilité* est un élément nouveau dans l'action humanitaire proprement dite. Elle consiste en une condition supplémentaire du succès des opérations. En effet, elle s'inscrit dans un contexte d'accompagnement vers l'autonomie, de la formation des ressources humaines locales, du développement des structures. Plus généralement, elle se développe dans le contexte du renforcement des capacités de la société nationale et des équipes locales.
- *L'équité* rejoint, sur le plan opérationnel, le principe cardinal de justice. Elle s'ajoute aux critères d'explication et de justification de chacun des choix opérationnels. La recherche constante de l'équité entre les bénéficiaires notamment est essentielle pour éviter des contestations et des troubles qui retardent les opérations, voire les discréditeraient.
- *L'intégrité* est désormais le garant de la fiabilité d'une organisation. La définition des objectifs, l'établissement des budgets prévisionnels et actualisés au cours du projet, un compte d'emploi des ressources scrupuleux et justifiés par toutes les pièces nécessaires relèvent d'une exigence essentielle. Il consiste à donner, à toutes les parties prenantes, les informations utiles avec toute la transparence requise. Les financeurs, qu'il s'agisse

des donateurs privés, d'entreprises ou de bailleurs institutionnels, doivent connaître l'utilisation faite de leur argent.

- *La responsabilité* est omniprésente à chaque instant. D'abord, elle se trouve dans la gestion d'une équipe sur le terrain, dans des conditions généralement difficiles et quelquefois extrêmes. Ensuite, elle est également présente dans le maintien de liens étroits avec les autorités locales, les partenaires et les autres acteurs éventuels. En outre, la vigilance est d'application lors de toutes les procédures, les appels d'offres, les embauches, les mouvements financiers et toutes les transactions. Enfin, les choix à effectuer dans l'allocation des ressources ne sont pas toujours évidents et relèvent d'arbitrages délicats.
- *La souveraineté* des États doit être scrupuleusement respectée. Cette condition s'avère être indispensable pour travailler dans un pays, pour se conformer à sa législation et à ses règlements. De plus, s'ajoutent les risques inhérents à la corruption, à l'instrumentalisation et aux difficultés administratives souvent surprenantes (Mattei, 2011).

3.3 PERCEPTION, PAR LA POPULATION EN CRISE, DE L'AIDE HUMANITAIRE

L'aide humanitaire a pour objectif d'apporter une réponse, en urgence, fondée sur les besoins dans les crises humanitaires. Son but étant de protéger des vies, prévenir et d'atténuer la souffrance humaine et préserver la dignité humaine. Les financements humanitaires doivent se faire en tenant compte des besoins et du degré de vulnérabilité des populations touchées, constatés et évalués par des acteurs humanitaires (*Politique de développement et politique humanitaire | SPF Affaires étrangères - Commerce extérieur et Coopération au Développement*, 2022).

Dès le départ, les populations et les communautés touchées par les crises forment des groupes constitués de personnes aux identités variées. La différence réside dans les priorités et les besoins, dans les ressources et les compétences, dans l'expérience de la crise et la réponse humanitaire ainsi que dans les positions de pouvoir et de marginalisation au sein de leur propre communauté. La perception de l'aide peut différer, par exemple, selon le sexe, l'âge, la religion, ou l'appartenance à un groupe ethnique ou socio-économique. Les groupes marginalisés sur le plan socio-économique touchés par la crise de manière extrême, peuvent considérer très positivement l'aide humanitaire, si cette dernière répond à leurs besoins essentiels. Les groupes

qui détiennent un plus grand pouvoir politique ou économique, en revanche, peuvent estimer que l'engagement du secteur humanitaire formel perturbe leur position d'autorité.

1. Adéquation, qualité et transparence des programmes humanitaires

La perception de l'aide humanitaire par les populations touchées par des crises dépendra, en grande partie, :

- De la pertinence et de l'efficacité de celle-ci pour répondre aux besoins prioritaires des personnes concernées,
- De la qualité et de la quantité d'aide apportée par les organisations humanitaires,
- De leur capacité à vivre en accord avec leur engagement.

La qualité et l'adéquation de l'aide humanitaire se trouvent au cœur des préoccupations des communautés touchées. Ces éléments jouent un rôle essentiel dans la perception des acteurs humanitaires : des programmes adéquats, de haute qualité, conduisent à des perceptions positives, alors que des programmes de mauvaise qualité ou inadéquats à des perceptions négatives.

Malgré les outils et systèmes développés au cours des 15 dernières années destinés à améliorer la gestion et la distribution de l'aide humanitaire internationale, les populations touchées par des crises continuent de signaler des problèmes. Parmi ces derniers figurent un mauvais ciblage des bénéficiaires, une médiocre coordination aboutissant à des décalages et à des doublons dans l'aide fournie, des systèmes de référence inadéquats entre les acteurs humanitaires, nécessaires pour trouver efficacement les prestataires de l'aide requise.

Les populations touchées par des crises ressentent un manque d'action, du côté des acteurs humanitaires, pour assurer leur sécurité et leur protection. En outre, de nombreuses études montrent que ces deux éléments constituent des priorités, sinon la priorité absolue des populations touchées par des crises, en particulier en ce qui concerne les femmes. Ces populations rapportent systématiquement que les acteurs humanitaires ne tiennent pas vraiment compte de leurs opinions lors de la planification et de la réalisation des programmes. De plus, lors des consultations, elles éprouvent des difficultés à percevoir la prise en compte, par les acteurs humanitaires, de leurs réactions.

Lorsque les décisions d'allocation de ressources et la sélection des bénéficiaires sont opaques et prises par des personnes ou des entités éloignées du contexte local, elles peuvent entraîner plusieurs conséquences. Elles aboutissent à des allocations de ressources non conformes aux

priorités des populations et à un ciblage des aides qui ne coïncide pas avec les perceptions des besoins et de la vulnérabilité de la communauté. Un processus de prise de décision qui prend insuffisamment en compte le contexte local peut conduire à des processus opérationnels sujets à la manipulation et à la corruption (Maietta, s. d.).

2. Agir en respectant les principes humanitaires

De manière générale, quatre principes humanitaires fondamentaux guident l'action humanitaire et orientent ses opérations sur terrain :

- **Humanité** : la conviction que la souffrance humaine doit être abordée partout où elle se trouve ;
- **Impartialité** : la conviction que l'aide doit être fournie en fonction du seul besoin, en donnant la priorité aux cas les plus urgents sans distinction ;
- **Neutralité** : la conviction que les organisations doivent s'abstenir de prendre parti dans les hostilités ;
- **Indépendance** : la conviction que l'assistance doit être autonome par rapport aux objectifs politiques, économiques, militaires ou autres (« 2024_05_06_ho_ukhih_ethicsguide_0424-final_fr.pdf », s. d.) ; (« Qu'est-ce que la négociation humanitaire ? », s. d.).

2.1 Impartialité

Dans de nombreux contextes de conflit, la fourniture de l'aide n'est pas perçue comme impartiale. Même lorsque l'intention de tenir compte des besoins existe chez les acteurs humanitaires, l'impartialité ne peut pas être le résultat final, ou la perception du résultat final. Plusieurs acteurs humanitaires n'appliquent pas l'impartialité. Par exemple, face à une communauté avec de plus grands besoins qu'une autre, une organisation a la possibilité de fournir une aide aux deux communautés, pour éviter la perception d'un favoritisme.

Les populations touchées par des crises ont signalé des traitements préférentiels basés sur les relations personnelles ou sur les affinités. De même, l'affiliation religieuse, politique ou ethnique influencerait le processus d'attribution de l'aide. Dans certains cas, cette situation résulterait de la partialité, réelle ou perçue, des acteurs ou des partenaires locaux. Par exemple, des communautés et individus ont été écartés de l'aide en raison de normes sociales préexistantes dans leur communauté telles que les droits et besoins spécifiques des femmes et des filles.

Par ailleurs, la localisation des populations touchées par des crises influence le processus d'aide. Les personnes qui vivent dans des zones difficiles d'accès, telles que des zones isolées, ou des zones à haut risque de sécurité, ont rapporté que, malgré le niveau élevé de leurs besoins, elles sont abandonnées par l'aide. À l'inverse, des gens ont signalé un niveau disproportionné d'aide allant aux personnes qui vivent dans des camps et dans des zones plus faciles d'accès.

Des notions d'équité compliqueraient la perception de l'impartialité. Par exemple, l'ampleur de l'aide à apporter varie selon les individus. En outre, la vulnérabilité des individus peut constituer un paramètre. Cette notion diffère selon les communautés et les cultures. Par exemple, les femmes, les jeunes, les seniors peuvent ou non correspondre avec la compréhension que les populations ont des personnes les plus vulnérables ou ayant le plus besoin d'aide.

Dans une perspective plus macro, les groupes et les crises « les plus en vue » tendent à recevoir davantage de ressources et d'aide que d'autres. Dans certains cas, la dispense est disproportionnée par rapport aux besoins réels. Nombre de donateurs tendent à financer les crises très visibles ou porteuses d'un intérêt géopolitique et stratégique.

2.2 Neutralité et indépendance

Les principes humanitaires d'indépendance et de neutralité s'adressent directement aux acteurs humanitaires, à leurs relations et leurs interactions avec les parties au conflit et les entités politiques engagées dans la crise. Ces facteurs critiques influencent la perception des populations touchées par la crise. Il a été démontré que la neutralité est le principe le plus remis en question, en raison de l'implantation d'un projet, selon un choix politique, dans un contexte donné.

Dans bon nombre de situations de conflit, les populations touchées sont suspicieuses à l'égard des acteurs humanitaires internationaux. Dès lors, elles remettent en question à la fois leur neutralité politique et leur indépendance par rapport aux parties engagées dans le conflit. Malgré des acteurs internationaux semblant plus neutres, plus impartiaux et moins corrompus que leurs homologues locaux, ils sont souvent soupçonnés d'avoir des intentions cachées. Les populations peuvent considérer leurs motivations comme suspectes ou orientées dans l'intérêt des puissances étrangères. Les perceptions sont différentes, au sein même d'un contexte, selon les intérêts et l'alignement politique des communautés et des individus touchés.

En outre, la perception d'un manque de neutralité et ou d'indépendance se manifeste pour d'autres raisons. Dans de nombreux cas, les acteurs humanitaires qui s'efforcent d'être neutres

et indépendants sont perçus comme alignés sur des agendas politiques et militaires circonstanciels en raison de leur nation d'origine, des sources de financement ou des types de programmation. En effet, des exemples existent concernant des cas d'alignement, de la part des acteurs humanitaires, aux yeux des populations touchées sur des parties en conflit. Ces individus ont agi intentionnellement ou non, simplement en travaillant sous le parapluie ou la direction d'entités politiques liées à des parties en conflit, ou en acceptant d'être escortés par certains acteurs armés. De telles actions menées présentent potentiellement des implications bien plus larges concernant la perception de l'aide humanitaire : les communautés locales dans les zones de conflit confondent souvent les multiples ONG et les agences des Nations Unies. Dès lors, elles ne sont pas toujours capables de les distinguer (Maietta, s. d.).

Pour finir, il est important de rappeler que les Conventions de Genève et Protocoles additionnels permettent de sauver de nombreuses vies en encadrant par le droit la conduite des hostilités des parties dans les conflits armés. Ces parties au conflit sont en particulier tenues de respecter quatre principes fondamentaux du droit international humanitaire hormis celui d'humanité déjà cité ci-haut :

- Le principe de distinction, qui impose aux belligérants de faire en tout temps la distinction entre la population civile et les combattants ainsi qu'entre les biens civils et les objectifs militaires.
- Le principe de proportionnalité qui impose d'évaluer les effets raisonnablement prévisibles d'une attaque pour les personnes et biens protégés, et de s'abstenir de conduire une telle attaque ou de l'interrompre si ces effets sont excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu (Médecins Sans Frontières, s. d.).
- Le principe de précaution imposant de prendre toutes les mesures raisonnablement possibles pour éviter ou du moins limiter les effets pour les biens et personnes protégées, que ce soit dans la conduite d'une attaque ou d'une opération militaire ou vis-à-vis de telles attaques conduites par l'autre partie au conflit.
- Le principe d'interdiction des maux superflus et des souffrances inutiles, qui interdit de causer des dommages ou des souffrances qui ne sont pas nécessaires pour atteindre des buts strictement militaires et l'affaiblissement du camp adverse.

Ces principes, et plus généralement les dispositions applicables aux conflits armés internationaux et non internationaux, s'appliquent en toutes circonstances à toutes les personnes

protégées par ces instruments (*Droit des conflits armés | Ministère des Armées et des Anciens combattants*, 2022).

Pour finir, malgré certaines perceptions négatives de la part de la population sur l'accès et l'aide, il a été remarqué que l'aide humanitaire contribuait à la protection et soutenait le bien-être collectif en offrant des alternatives à l'usage de la violence. Dans une communauté, il a été expliqué qu'après la distribution des vivres, la violence diminuait, car les besoins essentiels pouvaient être satisfaits sans avoir recours au vol. Si ce qui est nécessaire pour survivre est fourni par les humanitaires et que l'on peut y accéder en toute sécurité et dans la dignité, les gens peuvent éviter de recourir à d'autres moyens, généralement plus dangereux, pour répondre à leurs besoins. Certaines personnes ont déclaré avoir ressenti moins le besoin de rejoindre des groupes armés pour répondre à leurs besoins après les actions humanitaires (« Ce que les personnes déplacées en RDC pensent de la protection humanitaire et comment en tirer des enseignements », s. d.).

III. MATERIEL ET METHODES

Notre étude consistera à comprendre les points de vue de la population sur l'accès et l'aide dans une zone en conflit. Nous chercherons, en particulier, à identifier les points de vue de la population locale sur la réception de l'aide humanitaire, dans un contexte de conflit et d'insécurité.

2.1 Site de l'étude

Notre étude se déroulera dans la province du Nord-Kivu, plus précisément à Goma, en RDC.

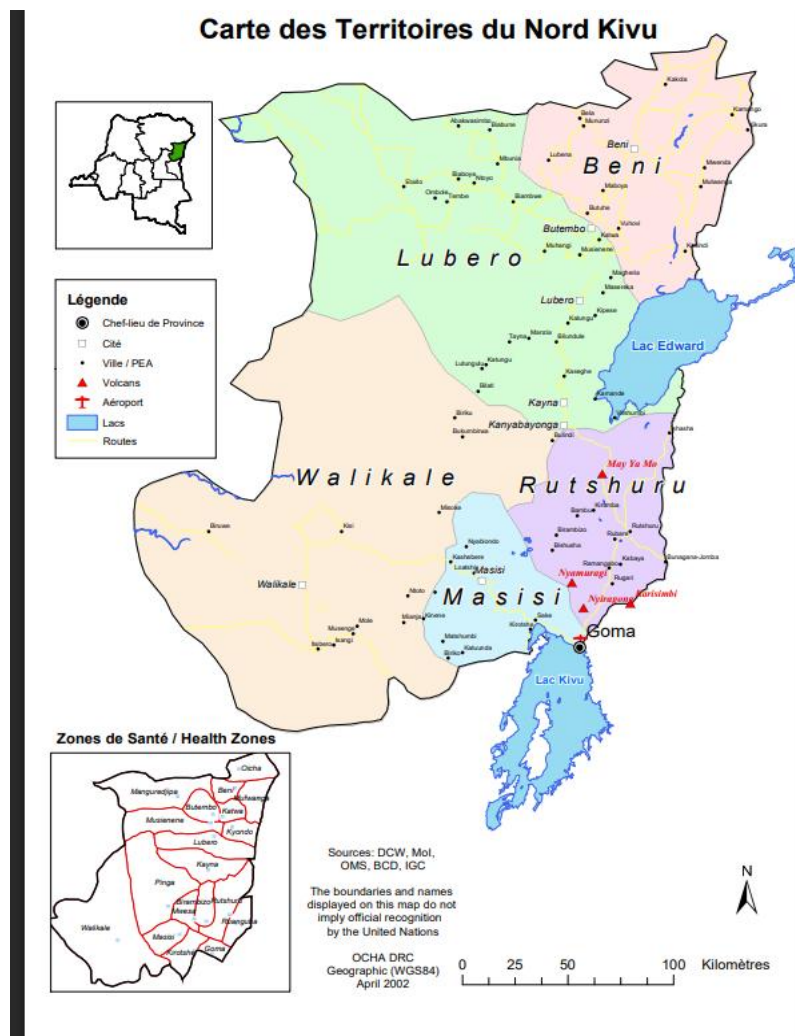


Figure 1 : Carte des territoires du Nord-Kivu (« map.pdf », s. d.).

2.1.1 Sur le plan géographique

La province du Nord-Kivu, détentrice d'une personnalité juridique, est située à l'est de la RDC. Elle comprend trois villes principales : Goma (comme chef-lieu de la province), Beni et

Butembo. Elle est située à cheval sur l'Equateur et englobe six territoires : Beni, Lubero, Masisi, Nyiragongo, Rutshuru et Walikale. Elle est limitrophe de :

- L'Ituri au nord,
- De la Tshopo et du Maniema à l'ouest,
- Du Sud-Kivu au sud,
- De l'Ouganda à l'Est et du Rwanda au sud-est.

Parmi ses particularités, nous pouvons citer :

- La position géostratégique qui constitue un atout majeur dans les échanges économiques avec les Etats voisins dont l'Ouganda et le Rwanda ainsi que d'autres provinces congolaises voisines (provinces de la Tshopo, du Sud-Kivu, Maniema) ;
- La fertilité du sol (disponibilité en terres arables pour l'agriculture) ;
- Le sous-sol riche en ressources minières (coltan, cassitérite, or, ...) ;
- La faune et la flore propices au tourisme ;
- La présence des eaux (rivières, lacs) pour les ressources halieutiques, l'énergie électrique et la navigation ;
- La jeunesse de la population (« NORD-KIVU - », s. d.).

2.1.2 Sur le plan économique

Le Nord-Kivu est principalement axé sur l'agro-pastoral. Des cultures comme le thé, le café, le tabac, la canne à sucre et l'élevage bovin rencontrent des défis liés à l'insécurité et au manque d'infrastructures. La région exploite aussi des ressources minières (cassitérite, coltan, monazite, or) et bénéficie d'activités piscicoles grâce à ses nombreux lacs et rivières. Elle se caractérise par un développement urbain dominant et une population considérablement jeune (plus de 68 % des habitants ont moins de 25 ans) (*La province du Nord-Kivu en République démocratique du Congo*, s. d.).

Les conflits continuels ont entraîné plusieurs conséquences sur l'économie de la province. Parmi elles, figurent :

- La destruction des infrastructures de base : routes, écoles, hôpitaux, marchés, avec baisse de la production, de la commercialisation, de la circulation des personnes et des biens.

- L'appauvrissement des populations victimes des atrocités liées aux conflits armés : pillages des récoltes, vols de bétails, cambriolages (Siviri, 2023).

2.1.3 Sur le plan sécuritaire

Le Nord-Kivu connaît la persistance des problèmes sécuritaires à des degrés divers. Aucun territoire de la province n'échappe à l'insécurité, et ce, depuis plusieurs années. Des groupes armés étrangers et nationaux sont présents sur toute l'étendue de la province, selon des manifestations diverses (Siviri, 2023).

2.1.4 Sur le plan organisationnel

La province du Nord-Kivu est caractérisée par une fragilité à deux niveaux : *la fragilité infrastructurelle* de la province qui elle-même influe sur le mode d'organisation et de fonctionnement des services de base. Les infrastructures publiques existantes sont exposées à la destruction par les groupes armés et à la confiscation par les habitants. *La fragilité politico-administrative* s'explique par l'insuffisance de plusieurs facteurs nécessaires à l'édification d'une administration performante et compétitive en tant qu'épine dorsale du déploiement de la puissance publique dans la conduite du destin national (Siviri, 2023).

2.2 Choix de la méthode

Notre étude qualitative exploratoire consiste à comprendre les défis éthiques liés à la négociation humanitaire dans le Nord-Kivu, tout en considérant les points de vue de la communauté locale sur l'accès et l'aide humanitaire dans leur environnement conflictuel. L'objectif vise à analyser la perception communautaire de l'aide humanitaire. Cette étude nous a permis donc de recueillir, auprès de la population, des informations en rapport avec ses expériences sur l'accès et l'aide en situation de conflit armé ainsi que ses vécus respectifs. Ainsi, les résultats de notre étude ne pourront être généralisables à toute la population, cependant, ils doivent être contextualisés. Seul notre échantillon sera concerné.

2.3 Posture de l'enquêteur

L'enquêteur est une personne étrangère à la province du Nord-Kivu. D'emblée, il ne sait pas exactement les défis éthiques auxquels la population du Nord-Kivu se heurte dans l'accès et l'aide surtout en période de conflit armé. Ce travail permettra de comprendre ces défis éthiques et points de vue de la population en ce qui concerne l'accès et l'aide en temps de guerre.

2.4 Echantillonnage

Nous avons mené des entretiens de façon individuelle auprès de la population du Nord-Kivu. Nous avons abordé la question de leurs perceptions sur l'accès et l'aide humanitaire en situation de conflits. Pour ce faire, nous avons eu recours à des entretiens avec des locaux, chacun ayant sa propre expérience sur l'accès et l'aide humanitaire en situation des conflits. Pour cela, nous avons inclus dans l'étude :

- Les résidents (es) du Nord-Kivu,
- Ayant vécu un épisode de conflit ou de crise sécuritaire,
- Étant âgé(es) de minimum 18 ans,
- Ayant bénéficié, cherché ou tenté d'accéder à une aide humanitaire au Nord-Kivu.

Nous avons exclu de l'étude :

- Les non-résident(es) du Nord-Kivu,
- Toute personne n'ayant pas vécu un épisode de conflit ou de crise sécuritaire,
- Toute personne âgée de moins de 18 ans.

Le recrutement des répondants s'est basé sur leur disponibilité, mais aussi sur leur capacité à répondre à nos questions. Par ailleurs, nous avons conduit les entretiens jusqu'à ce que nous ayons constaté la répétition de ce qui avait déjà été dit, et ce, de la part de tous les répondants.

2.5 Description de l'échantillon

Sur base des critères d'inclusion et d'exclusion cités supra, nous avons établi une liste de candidats potentiels pour mener à bien notre recherche. Cet échantillon est composé de personnes sélectionnées par le biais des individus interviewés, ce qui en fait un échantillon de convenance (Corbière et Larivière, 2014). Il comptabilise six candidats. À partir du quatrième entretien, les réponses sont devenues similaires de la part des participants.

De ce fait, nous avons décidé d'arrêter la passation à l'issue du cinquième entretien. Nous avons pris le soin de fournir d'amples explications aux différents candidats sur les objectifs et le déroulement de notre recherche. Enfin, nous leur avons demandé un consentement écrit.

2.6 Collecte des données

Notre étude repose sur des entretiens semi-directifs recueillant des questions ouvertes afin de permettre aux personnes interrogées de s'exprimer librement. Au fil des discussions, ces

questions ont parfois subi des modifications et ont fait l'objet de relances ainsi que d'ajout de précisions (Claude, 2019; Corbière et Larivière, 2014).

Ces échanges se sont étalés sur environ une semaine, soit du 12 janvier au 18 janvier 2026. Le guide d'entretien présent dans les annexes est composé de 20 questions adressées aux candidats. À l'entame de chaque passation, nous nous présentons, demandons l'identité de nos interlocuteurs et leur rappelons le but de la recherche. Le guide d'entretien compte trois parties :

- La première partie traite des caractéristiques sociodémographiques.
- La deuxième partie porte sur des généralités sur la négociation humanitaire.
- La troisième partie analyse des expériences personnelles sur l'accès et l'aide : défis éthiques.

Enfin, l'entretien se clôture par des questions personnelles afin d'avoir le ressenti de l'interviewé concernant l'échange. Après la conception du guide d'entretien, nous l'avons soumis à l'approbation de la promotrice.

Sur le terrain, le but de la recherche a été expliqué aux candidats volontaires issus du Nord-Kivu. Le guide d'entretien a été traduit en swahili, la langue locale, par un traducteur résidant dans la ville de Goma. Par la suite, le guide d'entretien a été adapté pour ne pas créer des frustrations au sein de la communauté. Cependant, nous avons demandé aux interviewés de parler dans la langue de leur convenance (français ou swahili).

2.7 Traitement des données

Les données collectées durant les entretiens semi-directifs ont été enregistrées à l'aide de dictaphones et retranscrites intégralement. Le guide d'entretien utilisé a subi des adaptations tout au long de la collecte des données. Les interviews ont été codées pour garantir l'anonymat des participants : les militaires ont été codés de M1 à M2, les civils ont été codés de C1 à C3.

Nous avons effectué, de façon simultanée et immédiate, la collecte et l'analyse des données. Après chaque entretien, une retranscription et une analyse ont été faites. Cette phase de traitement et d'analyse des données s'est déroulée en deux temps. Premièrement, nous avons décrit l'ensemble des propos tenus par la personne interviewée après avoir écouté à plusieurs reprises les entretiens. Cette étape vise à créer des catégories thématiques. Le deuxième temps

a servi à l'interprétation des propos. Pour ce faire, nous avons découpé les matériaux en unités de sens, donné une signification et expliqué les thèmes descriptifs.

Les enregistrements ont été réécoutés pour évaluer l'importance de leurs contenus. En outre, ceux menés en swahili ont été traduits en français.

2.8 Considération d'ordre éthique

Cette étude a reçu l'approbation et l'autorisation du comité national d'éthique de la santé, après soumission d'un protocole de recherche, conformément aux lignes directives nationales d'éthique impliquant des êtres humains. En outre, elle a été jugée conforme à la décision du CNES n°001/CNES/SR/03/2015 du 13 mars 2015 exigeant aux chercheurs œuvrant dans le secteur de la santé de soumettre leurs études à l'évaluation éthique. L'étude se déroule dans la province du Nord-Kivu, en RDC. L'approbation de recherche est enregistrée sous le numéro d'approbation : ESP/CE/171B/2025 (voir annexe).

IV. RESULTAT

Ce chapitre est consacré à la présentation des résultats de nos entretiens. Ces derniers visent à répondre à notre question de recherche qui est : « Comment la population du Nord-Kivu perçoit les négociations humanitaires et l'accès à l'assistance et à l'aide dans ce contexte conflictuel ? ».

L'analyse des résultats suivra l'ordre des questions du guide d'entretien utilisé. Nous avons, lors de la confection de notre guide, défini trois catégories, à savoir la connaissance des différents acteurs sur la négociation humanitaire, leurs expériences sur l'accès et l'aide dans une zone en conflit armé, leurs expériences sur la négociation humanitaire au Nord-Kivu. Cependant, au fil de nos entretiens, s'est dégagée une quatrième catégorie qui regroupe les obstacles de l'accès à l'aide humanitaire.

Caractéristiques sociodémographiques des participants à l'étude

Profession	Militaires (M1 et M2)		Avocate (C1)	Chercheurs d'emploi (C2 et C3)	
Sexe	Masculin	Masculin	Féminin	Masculin	Masculin
Age	28 ans	30 ans	34 ans	28 ans	26 ans
Niveau d'étude	Gradué	Gradué	Licenciée	Licencié	Licencié

4.1. Connaissance générale

1. La négociation

Tous les participants à l'étude disent avoir déjà entendu parler de la négociation. La majorité des répondants considèrent la négociation comme une solution.

« De mon côté, quand j'entends parler de la négociation, je vois directement entre deux ou plusieurs personnes qui se mettent autour d'une table pour discuter d'une question donnée ou bien d'une problématique afin de trouver une solution. » C2

Une répondante a défini la négociation comme étant un règlement pacifique des différends entre deux groupes.

« Pour moi, la négociation, c'est le règlement pacifique des différends dans la gestion des conflits. » C1

Un répondant a défini la négociation comme un moyen permettant d'obtenir de l'aide.

« La négociation, c'est le fait de négocier afin d'obtenir une aide. Oui, c'est solliciter quelque chose, entre deux groupes ou entre deux individus. » C3

Pour un autre répondant, la négociation est le processus permettant d'aboutir à un accord acceptable.

« Processus qui permet à deux parties ayant des intérêts divergents, de chercher à parvenir à un accord acceptable pour les deux. » M1

De même, tous les répondants considèrent la négociation comme une résolution des problèmes.

« La négociation, c'est un processus menant à une résolution des problèmes. » M2

2. La négociation humanitaire

Tous les répondants ont défini la négociation humanitaire comme étant une intervention entre les humanitaires et un autre groupe de population (militaires, autorités politiques ou locales) dans le but d'apporter une aide aux nécessiteux.

Un répondant considère la négociation humanitaire comme un arrangement à l'amiable entre deux partis.

« C'est une sorte d'arrangement à l'amiable entre les humanitaires et les autorités politiques ou locales pour le bien de la communauté. » C1

Pour un autre, elle consiste à faire intervenir les personnes compétentes pour un intérêt général.

« La négociation humanitaire, d'après moi, c'est le fait de solliciter une aide auprès des personnes compétentes pour soutenir, pour subvenir aux besoins des personnes vulnérables. » C2

Un membre de la communauté a défini la négociation comme l'ensemble des interventions effectuées par les humanitaires auprès des personnes habilitées afin de faire parvenir l'aide à la population.

« La négociation humanitaire, de mon côté, je prétends entendre qu'il s'agit des interventions des humanitaires qui plaident pour la population auprès des autorités compétentes afin d'apporter de l'aide aux civils. » C3

Un autre répondant la définit comme un processus entre les humanitaires et les partis en conflit pour accéder à la population.

« Selon moi, on a un ensemble de processus qui vont permettre à des acteurs humanitaires de bien dialoguer avec les partis en conflit pour accéder à des sites que ce parti-là contrôle afin de faire les actions humanitaires. » M1

Pour un répondant, cette démarche est primordiale entre les humanitaires et les personnes qui contrôlent la zone afin de leur permettre de mener à bien leurs missions.

« C'est une démarche importante que les humanitaires entreprennent auprès de ceux qui contrôlent la zone pour obtenir une autorisation d'exercer leurs missions. » M2

4.2. Expériences personnelles sur l'accès et l'aide au Nord-Kivu

1. Points de vue de la population face aux négociations entre acteurs humanitaires et groupes armés

Pour la plupart des répondants, la population ne trouve aucun inconvénient aux négociations entre les acteurs humanitaires et les belligérants. Pour elle, ces négociations se déroulent dans leur intérêt.

« La plupart savent que les humanitaires sont là pour aider, donc quand la population les voit avec les belligérants, elle se dit sûrement c'est pour leur bien. Après les gens sont affamés et ont besoin d'aide. Ils n'ont pas le temps d'entrer dans les détails. Leur souci est qu'ils reçoivent de l'aide. » C1

« Je n'ai jamais entendu les gens dire du mal des humanitaires et des négociations qu'ils font avec les militaires. Ils ont besoin de recevoir leurs vivres tranquillement sans trop poser des questions. » C2

« D'abord, les populations, ça dépend aussi de chacun, d'une personne à l'autre. La plupart des gens qui sont informés, qui savent, qui ont des informations et comprennent facilement. Ces gens comprennent facilement que c'est pour le bien de la population que les humanitaires font ça. » C3

« Selon moi, tout ce que les humanitaires font, les populations savent, c'est pour leur bien. » M1

« Selon ce que vous entendez par-ci, par-là, les populations réagissent de manière partagée. Il y a certains qui comprennent la nécessité de négocier et d'autres qui craignent des conséquences négatives. Je dirais que ceux qui craignent ne sont pas au courant de la vraie raison des négociations, alors, n'ont pas de bonnes informations. » M2

2. Arrangements entre humanitaires et belligérants pour accéder à la population

Tous les participants ont répondu positivement concernant les arrangements des humanitaires avec les belligérants pour accéder à la population. Ces rapprochements sont acceptables s'ils ne portent pas atteinte à la dignité humaine. En dehors de ce contexte, ils sont inacceptables.

➤ Les arrangements acceptables

« Il y a des arrangements qu'on fait lorsqu'un humanitaire est en danger ou a été capturé sans que ces arrangements ne mettent en danger la communauté. Cette situation peut demander la mobilisation de plusieurs partenaires afin de sauver une vie en danger. Le détail je ne sais pas exactement comment ça se passe. » C1

« Je ne vais pas aller loin. Prenons un exemple où les humanitaires apportent des vivres à la communauté. Les militaires qui sont sur le terrain avec qui ils doivent négocier ont aussi besoin de se nourrir. S'ils demandent qu'eux aussi bénéficient d'un peu d'aide pour vous laisser accéder à la population, je pense que ça peut s'arranger. » C2

« Pour moi, les arrangements acceptables sont ceux qui facilitent les humanitaires pour accéder à la population et qui respectent la morale. » C3

« Les arrangements acceptables, on peut dire que cette négociation-là, ce n'est pas une négociation qui doit s'offrir pour poser certaines conditions, surtout de la part des belligérants. Les belligérants ne doivent pas poser de conditions. Donc, c'est juste une négociation qui permettra aux humanitaires d'accéder à la population en sécurité et non pas pour poser des conditions déplacées. » M1

« Les arrangements qui sont acceptables, sont ceux qui n'ont pas de partis pris. En fait, il ne faut pas que pour négocier, il ne faut pas utiliser l'argent pour corrompre. » M2

➤ Les arrangements non acceptables

« En matière de violence sexuelle par exemple. Je sais que je suis dans une zone occupée par les belligérants et il y a une victime qui vient d'être agressée sexuellement. Moi, en tant qu'avocate, je sais que la loi interdit l'arrangement à l'amiable en ce qui concerne les violences sexuelles. Mais les belligérants peuvent m'obliger à transiger, c'est-à-dire à passer aux arrangements à l'amiable. Alors, comme je n'ai pas le choix, je peux faire semblant de les

observer, mais quand je serai à l'endroit où je dois mettre la main sur les criminels, je ne vais pas garder silence. » C1

« Des arrangements qui exigent aux humanitaires des contreparties. Ça, c'est dangereux. Vous savez, ils peuvent demander l'argent, mais parfois, ils peuvent aussi demander plus que ça. Tout est possible, surtout chez les rebelles. Ça peut arriver que non, pour que vous puissiez faire cette mission, vous nous donnez aussi ça ou vous nous permettez aussi de faire ceci. Vous voyez des choses comme ça ? Des choses illégales. » M1

« ... Il y a d'autres choses que les rebelles peuvent demander qui sont très dangereuses. Par exemple, ils vous demandent d'apporter les armes aux civils ou ils exigent une partie des médicaments destinés à la population. Les arrangements pareils ne sont pas vraiment acceptables. » M1

« Les arrangements qui sont inacceptables sont ceux qui favorisent un groupe armé. Ce qui implique les paiements des pots-de-vin. Arrangements qui mettent la population en danger. » M2

3. Situation de retard ou d'empêchement de l'acheminement de l'aide

Un répondant a évoqué une situation où l'aide a été retardée pour cause de négociation.

« ... comme je vous ai dit que la chose la plus importante à faire quand les humanitaires décident de poser leurs actions c'est de négocier. Nous nous sommes trouvés dans une situation où les humanitaires étaient partis pour visiter certaines populations alors que nous devions pilonner les positions ennemies au même moment. Ça a entravé directement l'action humanitaire. » M1

4. Aide fournie par rapport aux besoins de la population dans la zone du Nord-Kivu

À la question de savoir si l'aide fournie répond de manière suffisante aux besoins de la population, plusieurs participants ont répondu négativement. La forte demande et l'offre limitée en sont l'une des raisons.

« Ah non, avec le nombre accru de la population c'est difficile de répondre aux besoins de tout le monde. » C1

« Je ne dirais pas à cent pour cent, parce qu'il y a encore plus de demandes. Plus de demandes de jour en jour sur tous les plans. Que ce soit le plan santé, plan nutrition, éducation et tout. Il y a toujours des demandes de jour en jour qui ne font qu'augmenter. Donc, je dois dire qu'il n'y a pas vraiment encore une satisfaction. » C2

« L'aide répond partiellement, mais ça ne répond pas à tous les besoins. Il y a de plus en plus de réfugiés par rapport à l'aide qui est fournie. » C3

« Ça aide, mais pas comme il faut. Parce quand on entre dans le camp de réfugiés, il y a vraiment beaucoup plus de problèmes. Je dis toujours que l'activité humanitaire vient compléter celle de l'Etat. Donc, à partir du moment où les humanitaires disent qu'ils vont venir, tout ce que l'État faisait s'arrête. En plus, ils sont là en mode renforcement. Ils ne sont pas là pour nourrir la population. Eux, ils font juste une partie de leur travail, mais c'est à l'État d'aider la population. » M1

« L'aide ne répond pas toujours suffisamment aux besoins de la population, car les besoins sont très grands et l'offre limitée. » M2

5. Confiance de la population face aux humanitaires présents au Nord Kivu

Nous avons également cherché à évaluer le niveau de confiance des répondants à l'égard des humanitaires présents au Nord-Kivu. Tous ont répondu positivement et affirment reconnaître le travail réalisé ainsi que l'importance de leur aide au sein de la population.

« On leur fait confiance, car chacun œuvre dans son domaine d'activité sauf s'il y a des incidents à signaler comme exploitation et abus sexuel, harcèlement. Ces cas se résolvent au niveau des organisations puisqu'elles ont également institué des mécanismes de règlement pacifique des différends en cas d'alerte ou d'incidents. Ils effectuent bien leur travail, ils sont formés par rapport aux exploitations et abus sexuel, ils doivent éviter ça avec la communauté. Donc, oui, moi, j'ai confiance en eux. » C1

« Personnellement, oui, oui, je leur fais confiance. On fait vraiment confiance avec ce que nous voyons sur le terrain. Ils ne s'occupent pas de la politique. Ils effectuent bien leur travail et leur aide est très importante pour nous. » C2

« Oui, jusqu'à preuve du contraire, ils sont vraiment importants. » M1

6. Evaluation de la suffisance des explications des humanitaires sur leurs décisions et leurs actions à la population

Pour certains répondants, les humanitaires expliquent de manière suffisante leurs décisions ainsi que leurs actions tandis que pour les autres répondants, la réponse est négative.

« Oui, je vais parler de notre ONG, nous avons des mobilisateurs et sensibilisateurs sur terrain et même de gestionnaires des cas qui effectuent bien leur travail dans la communauté même à travers la radio. On ne peut pas commencer une activité sans expliquer à la communauté ce que nous voulons faire et on leur laisse le temps de poser des questions. » C1

« Je pense que ce qu'ils disent à la population est effectivement leur mission et leurs intentions. » C2

« ... ils prennent le temps d'expliquer. Ils prennent le temps d'expliquer sur tout. Vous voyez, avec des déplacements comme ça, par exemple, quand il faut parler de l'hygiène par exemple. Vous ne pouvez pas poser certaines actions en ce qui concerne l'hygiène, sans pour autant parler de la population. Les humanitaires rassemblent les victimes pour les orienter. » M1

Pour deux participants, les acteurs humanitaires n'expliquent pas toujours bien leurs actions à la population.

« Non, parfois, ils viennent avec leurs idées qu'ils ont en tête, alors que la population a d'autres besoins qui ne concordent pas avec l'aide que les humanitaires apportent. Parfois, il y a des organisations qui apportent de l'aide, mais sans pour autant que la population ne participe. Et parfois, ce sont les aides qui ne cadrent pas avec ce dont la population a besoin. » C3

« Non, ils n'expliquent pas comment leur mission va se dérouler. Ils expliquent seulement terre à terre. Le reste, c'est à l'interne qu'ils connaissent. Ils ne viennent pas avec la vraie vérité. Ils parlent de manière superficielle, juste pour remplir leur paperasse. Ils viennent là-bas, ils rassemblent la population. Parfois, ils regardent seulement les choses et ils filment et puis une fois ils ont les images, ils partent. » M2

4.3. Expérience de la population sur la négociation humanitaire

Dans ce point, nous présenterons les perceptions de la population concernée à l'égard de la négociation humanitaire. Il s'agit de comprendre comment cette dernière interprète les compromis réalisés entre principes humanitaires et impératifs d'accès.

1. Humanité

1.1. Opinion de la population sur la négociation des humanitaires pendant la guerre

Les répondants ont donné plusieurs réponses quant à l'utilité de négociation des humanitaires pendant la période de conflits. Selon eux, la négociation revêt une très importance, car non seulement elle les protège, mais aussi elle leur permet d'accéder à la population bénéficiaire de l'aide, et ce, en toute sécurité.

« Partant de ma petite expérience, vous ne pouvez pas accéder à une zone en toute sécurité sans autorisation surtout en cas de conflit armé. Si vous le faites, vous risquez d'être considéré comme ennemi et être une cible pour une attaque. Par conséquent, vous allez non seulement vous mettre en danger, mais aussi mettre la population à qui vous apportez de l'aide. Il est donc important pour les acteurs humanitaires de négocier avec ceux qui contrôlent la zone pour que les activités se déroulent en toute sécurité... » C2

« Oui, ils doivent négocier soit avec les organisations sur place ou soit avec les militaires qui sont en possession de la zone où ils veulent exercer leur mission. Ça permet de protéger et les civils et l'aide qu'ils doivent offrir à la population. » C3

« Il est important de négocier parce que ce sont les partis au conflit qui connaissent des endroits dangereux. Parce que s'ils vont sans négocier avec les partis en conflit, ils risqueraient de se heurter à certains problèmes une fois sur le terrain et se mettre eux-mêmes en danger. C'est pour cela, dans le cadre surtout, il y a des règles d'engagement en cas de conflit armé ou les partis en conflit armé protègent l'humanitaire. » M1

« Bon, les humanitaires doivent négocier pour accéder aux populations pendant la guerre, car sans la négociation, l'aide peut être bloquée ou la population peut être mise en danger. Aussi, si on vous soupçonne d'être ennemis, on peut vous traquer là où vous êtes et mettre les personnes qui sont autour de vous en danger. » M2

1.2. Niveau de dangerosité des négociations envers la population

Les négociations bien menées ne peuvent pas mettre la population en danger, d'après la plupart de répondants. En revanche, en cas d'accès à la population sans la signature d'un accord préalable, les humanitaires pourront mettre la population en danger.

« En général, non. Cependant, si vous venez avec la casquette d'humanitaire alors que disons vous faites partie d'un autre groupe rebelle ennemi et quelqu'un le signale, vous êtes foutu. Dans la communauté, il y a des personnes qui connaissent les agents humanitaires et il y a aussi les alliés aux rebelles. Pour dire que si tu te fais passer pour quelqu'un que tu n'es pas, tu seras démasqué et en danger. » C1

« Lorsque les rebelles sont informés de la présence d'une ONG, de leur mission dans leurs zones, ça va, ça faciliterait et ça apaiserait les tensions, les esprits. Et, facilement, la population peut bénéficier de l'aide sans être inquiétée. » C2

« Non. Le but de la négociation n'est pas de mettre la population en danger. Donc non, les négociations ne peuvent pas mettre la population en danger tant que tout se passe bien entre les humanitaires et les belligérants. » M1

1.3. Influence de la négociation humanitaire sur la rapidité ou la qualité de l'aide reçue

La négociation humanitaire bien menée exerce une influence positive sur la rapidité et la qualité de l'aide.

« Oui, dans le sens où si un accord est trouvé rapidement, plus la population recevra une aide rapide et de très bonne qualité. » C1

« Je dois dire que la négociation peut faciliter l'accès rapide à l'aide. Oui, l'accès rapide de bonne qualité aussi. Par exemple, on doit distribuer des vivres à tel endroit, il y a des vivres qui ne peuvent pas durer longtemps sans être consommés. Si les négociations se passent bien et que la solution est trouvée cette aide peut arriver en étant en bon état. » C2

« Quand on négocie et que tout se passe bien, la population reçoit l'aide rapidement. Quand ils n'arrivent pas à s'entendre, l'aide traîne, parfois les vivres sont détruits et même les médicaments et ne peuvent plus être consommés. Donc oui, je dirais plus la négociation est bien faite, plus l'aide reçue est rapide et de qualité, je dirais meilleure. » C3

« Oui, selon moi, la négociation, c'est même la clé. Parce que si les humanitaires faisaient les choses sans collaborer avec les partis en conflit, je ne crois pas qu'ils puissent bien mener leur action. Donc, plus ils négocient, plus ils font leurs actions avec rapidité, avec prudence, et avec précision et en sécurité. » M1

« ... Une autre raison de négocier est d'éviter que les actions des humanitaires ainsi que les opérations militaires, puissent coïncider. Ce qui peut retarder l'aide. Vous partez distribuer, par exemple, des vivres, alors que les militaires vont pilonner une cible. Vous ne vous êtes pas mis d'accord avec eux. Vous risquez de mettre tout le monde en danger et la population et vous-mêmes et ne pas apporter de l'aide nécessaire à la population. » M1

« Oui. Plus les négociations durent, plus l'aide tarde à arriver à la population concernée. En fait, quand les négociations n'aboutissent pas, c'est que la partie ou les groupes armés qui occupent un terrain, ils n'arrivent pas à s'entendre, il n'y aura pas moyen que l'aide humanitaire puisse passer. Plus le temps passe, plus les vivres et médicaments surtout deviennent périmés. » M2

2. Impartialité

Justice des humanitaires dans leurs actions envers les communautés

Pour la plupart des répondants, les humanitaires agissent de manière juste envers toutes les communautés.

« Je pense, oui, mais il y a aussi des exceptions, raison pour laquelle on a établi de boîtes à suggestions, des systèmes d'alerte précoce afin de dénoncer ces inégalités ou injustices. » C1

« Généralement, je dirais, ils agissent de manière équitable. En tout cas, tant qu'ils arrivent à atteindre la population à qui ils apportent de l'aide, oui, ils agissent de manière équitable. » C2

« Oui, ils agissent conformément aux principes des humanitaires, sans partis pris et en traitant tout le monde de la même manière. » C3

« Oui, de la même façon, je crois. » M1

Un répondant a souligné la présence d'inégalités dans les actions des humanitaires.

« Non, hein. Il y a quand, je me rappelle, en 2023. Ils ont rassemblé une minorité accessible sous forme d'échantillon. Et depuis, le reste n'a pas bénéficié. Ça veut dire que c'est sur base d'un petit échantillon qu'ils ont fait leur rapport. Ils ont dit : OK, on a été à tel endroit, on a vu presque tout le monde, alors qu'ils ont vu, par exemple, cinq personnes, dix personnes qui ont constitué l'échantillon. » M2

3. Neutralité

Négociation avec les groupes armés

Tous les interviewés ont répondu positivement au sujet de la présence de négociation en vue de proposer un soutien entre les belligérants et la population. Pour eux, tant que cette négociation vise l'intérêt général de la population, il n'y a aucun problème.

« On se retrouve toujours dans cette obligation de négocier pour atteindre la population. Si vous arrivez dans un endroit occupé par les belligérants, négociez. Sinon, ils vont penser que vous êtes ennemis. Il faut les approcher et leur expliquer le pourquoi vous êtes là pour que vos activités se déroulent bien. » C1

« Parce que c'est eux qui contrôlent, il faut négocier avec eux. Si on doit dire si la population est sécurisée, donc c'est eux qui sécurisent cette population qui est dans cette zone. C'est eux qui contrôlent. Donc négocier avec eux, je ne traduirais pas ça comme une complicité. » C2

« Le fait de négocier, ça ne prouve pas qu'ils soutiennent les groupes armés. Pour moi, c'est normal de négocier. Les gens peuvent dire ce qu'ils veulent, mais moi, je sais que la négociation entre les deux partis c'est pour se protéger et protéger les autres, permettre que la population cible reçoive l'aide prévue en toute sécurité. » C3

« On ne peut pas accéder en sécurité à une population qui se trouve dans une zone en conflit sans négocier avec les rebelles. Donc ça n'a rien à voir avec le fait de les soutenir. À moins qu'il y ait d'autres preuves qui prouvent que vous les aidiez d'une façon ou d'une autre. Mais tant qu'il n'y a pas de preuves qui montrent que les humanitaires soutiennent les militaires, négocier avec eux n'est pas un problème pour moi. La protection de tous en dépend. » M1

« En fait, la population connaît pourquoi les humanitaires négocient avec les militaires, la plupart en tout cas. Et souvent, on négocie pour le bien de la population. Et il faut expliquer

aussi les buts, ce que vous transportez et pourquoi vous négociez avec les militaires si jamais la population vous pose des questions. » M2

4. Indépendance

Contrôle sur l'accès et l'aide dans la zone

Les personnes interviewées ont répondu que les acteurs humanitaires ont le contrôle sur l'accès et l'aide dans le Nord-Kivu. Ces derniers évaluent les besoins et décident des modalités d'intervention, sans dépendre des autorités ou des groupes armés.

« Je prends exemple de notre ONG, lorsque l'ONG veut aller distribuer les vivres, on fait appel aux agents chargés de la distribution. Si l'aide vient de la MONUSCO, elle fait appel à des organisations humanitaires chargées de la distribution, tout en supervisant les actions sur terrain. On a des agents sur terrain, des sensibilisateurs et mobilisateurs communautaires. »

C2

Certains répondants ont déclaré que les humanitaires peuvent recruter des membres de la communauté locale pour les seconder dans leur tâche. Ces acteurs restent sous la supervision des humanitaires, ce qui garantit que le pouvoir de décision demeure indépendant.

C2 : « Je peux dire qu'on remarque souvent, sur le terrain, que les humanitaires recrutent souvent, parce qu'il y a des appels d'offres qui sont lancés pour les distributions et tout. Ils recrutent dans la communauté, ils forment les gens comment faire la distribution. Ce sont ces personnes qui se chargent de la distribution, tout en respectant les directives des humanitaires qui les ont engagées. »

M1 : « Par exemple, dans le cas des réfugiés, ils avaient restauré une sorte de gouvernement entre guillemets. Il y avait des chefs, des chefs de quartier, si je peux me permettre de citer comme ça, qui s'occupaient de tout ça. Ils étaient déjà reconnus, même par les humanitaires. Il y avait aussi des gens qui étaient engagés là, des médecins. Lorsqu'une ONG apporte de l'aide, ces personnes sont contactées afin d'apporter leur aide, tout en dépendant de l'ONG responsable. »

M2 : « En fait, l'ONG choisit dans la population des volontaires. L'ONG leur confie la responsabilité de distribution de l'aide, tout en supervisant leurs actions au travers des humanitaires avec qui ils travaillent. »

4.4. Principaux obstacles liés à l'accès et à l'aide humanitaire au Nord-Kivu

Les répondants ont évoqué la présence de plusieurs obstacles qui empêchent l'accès et l'aide humanitaire au Nord-Kivu. Parmi eux, nous pouvons citer :

1. Insécurité

L'insécurité a été citée comme un de grands obstacles à l'accès et à l'aide humanitaire.

« La situation sécuritaire c'est parmi les moyens qui n'accordent pas vraiment l'accès à l'aide humanitaire. » C2

Un répondant qualifie l'insécurité d'obstacle majeur et de situation déplorable qui empêche la population d'accéder à l'aide.

« D'abord, l'un des obstacles majeurs, c'est l'insécurité qui persiste. Cette situation fait à ce que la population n'accède pas à l'aide. Qui va s'exposer pour aller vers le lieu de distribution ? Cette situation est vraiment déplorable. » C3

Pour les autres répondants, les conflits qui s'intensifient constituent un obstacle aux actions humanitaires et, par conséquent, l'accès à l'aide.

« L'intensification des conflits constitue aussi un obstacle aux actions humanitaires. L'utilisation des drones et de nouvelles technologies qui ne distinguent même pas bien les cibles civiles des cibles militaires peuvent empêcher l'accès et l'aide. » M1

« Les guerres répétées qui augmentent l'insécurité empêchent l'aide de parvenir aux nécessiteux. » M2

2. Inaccessibilité des routes

Tous les répondants ont évoqué l'inaccessibilité des routes avec des infrastructures inadéquates. Ils y voient un des grands obstacles liés à l'accès et à l'aide.

« Manque des moyens suffisants et d'infrastructures adéquates. Une fois sur place, vous vous rendez compte qu'il y a une partie de la population qui est éloignée et les conditions routières vous empêchent de l'atteindre. » C1

« Je pense que je dois aussi souligner le problème des infrastructures parce qu'il y a des zones qui sont vraiment inaccessibles. Avec cette difficulté, la population n'arrive pas vraiment à bénéficier de l'aide humanitaire. » C2

« Autre obstacle, les routes sont régulièrement bloquées, détruites, pillées ou sous-contrôlées et cela empêche les convois humanitaires de circuler comme il faut. » C3

« Les principaux obstacles que nous avons vécus là au Nord-Kivu, il y a les barrières routières. Routes inaccessibles ou en mauvais état. » M2

Un répondant a évoqué les conditions météorologiques qui aggravent l'état des routes et, par conséquent, empêchent l'accès de la population.

« Certaines parties où se concentrent beaucoup de réfugiés sont inaccessibles. Routes en mauvais état nécessitant des jours de voyage et un bon climat (pas de pluie) pour accéder à la population. » M1

3. Lourdeur administrative

Un répondant a évoqué la lourdeur administrative comme étant un obstacle qui empêche l'accès à l'aide humanitaire.

« La lourdeur administrative aussi qui fait que les documents qui vous autorisent à accéder à certaines zones prennent du temps pour être signés. » M2

4. Favoritisme

Une répondante a mentionné le favoritisme comme étant un obstacle lié à l'accès et à l'aide humanitaire.

« Favoritisme (parfois, il y a des dons destinés aux déplacés mais avec des connaissances par-ci par-là, la communauté n'obtient pas ce qui lui était destiné. L'aide va aux personnes qu'on connaît plutôt qu'aux vrais bénéficiaires). » C1

5. Exploitations, abus et harcèlement sexuels

D'après une répondante, les exploitations, les abus ainsi que les harcèlements sexuels représentent des obstacles qui empêchent la population d'accéder à l'aide, surtout le public vulnérable constitué de femmes.

« Les personnels destinés à donner les vivres aux déplacées, ils leur exigent les rapports sexuels afin qu'elles puissent bénéficier de ces vivres. Le sexe d'abord pour bénéficier des vivres. » C1

6. Demande supérieure à l'offre

Un répondant a évoqué les besoins accrus par rapport à l'offre, c'est-à-dire que la population est nombreuse et l'aide insuffisante pour celle-ci.

« Du coup, on se retrouve face à une aide qui est insuffisante pour la population. La demande est tellement élevée que l'offre que la population reçoit est petite. » C2

7. Méfiance des militaires envers les acteurs humanitaires

Pour un répondant, la méconnaissance des militaires constitue un obstacle. En effet, dans certains coins, ces professionnels ne sont pas suffisamment informés des activités des humanitaires : ils pensent que ces derniers seraient des complices des groupes armés ennemis. Cette situation les pousse à empêcher les humanitaires à accéder à la population.

« Il y a aussi la méfiance envers les ONG : les militaires pensent qu'ils sont espions et, par conséquent, ils ne leur donnent pas accès à la population. Cette méfiance est liée, le plus souvent, au manque d'éducation, car bon nombre de militaires sont recrutés en étant moins âgés donc ne sont pas allés à l'école. » M2

8. Absence de connaissance en matière de négociation

Deux répondants ont évoqué la négociation avec les acteurs humanitaires. D'après eux, ces derniers n'ont pas la capacité de négocier ou ne connaissent pas les réalités du milieu. Dès lors, ce manque représente un obstacle à l'accès et à l'aide humanitaire.

« Vous savez, en matière de négociation, il ne faut pas envoyer n'importe qui. Déjà, si les personnes avec qui vous devriez négocier remarquent que vous ne connaissez rien du milieu,

vous ne parlez même pas leur langue ça va être difficile de vous entendre et, par conséquent, pas d'accès à la population ni d'aide. » C1

« Il faut quelqu'un qui montre qu'il n'a pas peur de négocier, qui sait ce qu'il veut, qui sait se défendre. Il faut quelqu'un qui a une connaissance en matière de négociation. » C1

« Nous avons rencontré des humanitaires qui n'ont jamais été dans le milieu, qui se présentent avec des interprètes et tout. Je n'ai pas dit qu'avoir des interprètes c'est mauvais, mais lors de la négociation, ça passe vite si vous montrez aux belligérants que non seulement vous connaissez le milieu, mais aussi vous savez utiliser les mots qu'il faut à la place qu'il faut. Le contraire, selon moi, c'est un obstacle à l'aide. » M1

V. DISCUSSION

La question de recherche de ce travail, à savoir « Comment la population du Nord-Kivu perçoit les négociations humanitaires et l'accès à l'assistance et à l'aide dans ce contexte conflictuel ? » conduit à la question suivante : « Qu'est-ce que la négociation humanitaire signifie pour les différents acteurs ? ».

Dans cette partie, nous aborderons, dans un premier temps, les limites et les pistes d'amélioration ainsi que les forces de ce travail. Dans un deuxième temps, nous interpréterons la synthèse des résultats en nous mettant à la place des différents participants afin d'identifier d'éventuels non-dits.

1.1.Limites et pistes d'amélioration

Premièrement, notre recherche repose sur une approche qualitative, ce qui implique une impossibilité à généraliser les résultats. Néanmoins, l'objectif initial était de mieux cerner la connaissance et l'expérience des acteurs en matière de négociation humanitaire, ainsi que leur vécu concernant l'accès et l'aide humanitaire. Cet objectif a été partiellement atteint. En effet, plusieurs éléments ont influencé le processus, notamment la traduction des guides d'entretien du français vers le swahili, l'adaptation de certains termes pour ne pas indisposer les participants, ainsi que la retranscription des entretiens du swahili vers le français.

Deuxièmement, l'accès à certaines personnes a été rendu difficile en raison de l'insécurité liée à la présence de milices armées dans la région. Ce facteur a limité la taille et la diversité de notre échantillon. Pour éviter ce biais, il aurait été nécessaire de disposer de davantage de temps afin de réaliser les entretiens durant des périodes calmes. Cette démarche aurait impliqué des ressources financières supplémentaires, par exemple pour fournir aux participants un accès à internet ou du crédit téléphonique afin de faciliter les échanges à distance. Toutefois, même ces solutions restent limitées, notamment en raison des difficultés d'accès à l'électricité dans la zone.

Troisièmement, les résultats reposent essentiellement sur les propos des participants. Cette réalité implique une part de subjectivité. Malgré nos relances, beaucoup se sont limités à des réponses socialement acceptables. Par exemple, certains militaires semblaient hésiter à s'exprimer librement, probablement par crainte de répercussions sur leur position en cas de

diffusion des résultats de l'étude. Cette situation correspond au « biais de désirabilité sociale ». Bien que ce facteur ait pu influencer les résultats, il reste difficile à maîtriser dans ce type d'étude. Dès lors, nous avons fait le choix de nous appuyer sur la sincérité des participants.

Enfin, malgré notre volonté de rester objective, une certaine subjectivité a inévitablement influencé ce travail. Lors des entretiens, nous avons, à plusieurs reprises, reformulé les propos des participants, ce qui peut avoir introduit un léger biais dans l'interprétation. Pour renforcer l'objectivité, il aurait été pertinent de valider l'analyse des résultats directement avec les participants. Toutefois, le manque de temps et de ressources ne nous a pas permis de mettre en place cette démarche.

1.2.Force

La grande force de cette étude est son déroulement dans une zone où l'insécurité sévit depuis des années. À ce titre, elle constitue l'une des rares études menées dans ce contexte. De plus, après validation de nos guides d'entretien, nous avons reçu une approbation du comité d'éthique pour mener notre recherche.

1.3.Interprétation des résultats

1.3.1. Connaissance générale sur la négociation humanitaire

D'après les résultats obtenus, l'ensemble des participants dispose de connaissances générales sur la négociation humanitaire. Ils affirment en avoir une certaine compréhension. En effet, chacun présente sa propre interprétation et se représente la négociation humanitaire selon son point de vue. Néanmoins, la plupart des participants perçoivent la négociation humanitaire comme étant, avant tout, un moyen indispensable pour faciliter l'accès à l'aide, dans des contextes marqués par l'insécurité. Par ailleurs, dans des contextes dans lesquels les communautés sont fortement solidaires, les contraintes liées à l'accès humanitaire peuvent fragiliser ces dynamiques sociales. Par exemple, des difficultés d'accès à certaines zones, des restrictions imposées par les acteurs armés.

Cette perception, bien que pertinente, mérite d'être approfondie au regard des enjeux éthiques qu'elle soulève. En effet, le fait de considérer la négociation humanitaire uniquement comme un moyen pour faciliter l'accès à l'aide tend à cacher la complexité morale et les dilemmes

qu'elle peut impliquer. Du point de vue des répondants, cette compréhension reste souvent partielle et centrée sur les résultats visibles, sans pour autant intégrer les compromis sous-jacents. Par exemple, négocier l'accès peut impliquer de traiter avec des acteurs armés. De là, découle la question de la légitimité. Les limites de la négociation doivent être posées, sans cautionner certaines pratiques ou renforcer des rapports de pouvoir déjà inégalitaires.

Cette réalité, parfois sous-entendue, soulève des préoccupations éthiques importantes. Dans la pratique, l'accès à l'aide va dépendre souvent de la capacité à négocier avec certains acteurs ou de l'accès à certaines zones. Par conséquent, certaines populations deviennent plus visibles et mieux accessibles que d'autres, non pas en fonction de leurs besoins, mais en fonction des contraintes sécuritaires et politiques. En somme, ces facteurs sont potentiellement à la base des inégalités entre communautés.

Un autre enjeu éthique concerne la transparence. Les populations qui bénéficient de l'aide se trouvent généralement peu informées des termes et des limites des négociations menées en leur nom. Ce manque d'information entraînerait de la méfiance, voire créer un sentiment d'exclusion, d'autant plus que les décisions prises ont un impact direct sur leur sécurité et leur accès aux ressources. Enfin, la question de la protection des acteurs locaux est centrale. Les membres des communautés impliquées, de manière directe ou indirecte, dans ces dynamiques peuvent être sujets à des risques importants, sans reconnaissance ni encadrement suffisant. Cette éventualité pose un problème éthique majeur lié à la responsabilité des organisations humanitaires envers les individus qui facilitent leur action sur le terrain.

Ainsi, au-delà de sa fonction opérationnelle, la négociation humanitaire apparaît comme un processus traversé par des tensions éthiques complexes qui nécessitent une réflexion approfondie. En outre, elle requiert une meilleure implication des communautés et une plus grande transparence dans les pratiques.

Le travail de négociateur humanitaire ne se limite pas à des compétences techniques. Ce professionnel doit savoir mobiliser des qualités humaines, proches des principes de la rhétorique grecque. Il s'agit de trouver un équilibre, parfois délicat, entre trois dimensions essentielles. D'abord, vient le **logos** : le négociateur doit être en mesure d'exposer clairement la situation, de démontrer la gravité du problème et de rendre son discours crédible et structuré. S'ensuit le **pathos** : une crise humanitaire étant avant tout une tragédie humaine, il doit être en mesure de faire ressentir cette réalité, notamment par les décideurs. Enfin, s'ajoute l'**ethos** : il

repose sur la personne du négociateur lui-même. Son parcours, ses valeurs, sa crédibilité et son intégrité jouent un rôle clé dans la confiance qu'il inspire (Daudin, s. d.).

1.3.2. Expériences personnelles sur l'accès et l'aide au Nord-Kivu

Leur expérience de l'accès et de l'aide humanitaire est marquée, premièrement, par une certaine acceptation des pratiques existantes, deuxièmement par d'autres réalités plus complexes, souvent peu exprimées mais bien présentes dans le vécu quotidien.

D'abord, en ce qui concerne les négociations entre humanitaires et militaires ou groupes armés, beaucoup de répondants affirment ne pas y voir d'inconvénient. Pour eux, ces discussions sont perçues comme cruciales pour l'arrivée de l'aide dans un contexte de guerre permanente. En d'autres termes, leurs propos sous-entendent que « si les acteurs humanitaires ne négocient pas avec eux, nous n'aurons rien ». Cette position traduit une pratique ancrée dans la survie. Toutefois, l'éventuelle ambiguïté que cela peut susciter n'est pas toujours précisée. Même si la population accepte ces négociations, elle peut ressentir un malaise face au rôle de négociateurs attribué aux personnes responsables de l'insécurité dans la zone. De ce fait, elle se pose des questions tacitement sur les limites morales de ces échanges.

Ensuite, les répondants mentionnent l'existence de certains arrangements acceptables et d'autres inacceptables, selon eux. Les premiers sont ceux qui, pour eux, permettent l'accès à l'aide, sans porter atteinte à la dignité ou à la sécurité des populations. En revanche, certains arrangements, bien que rarement explicités, peuvent être perçus comme problématiques. Dans pareil cas, la population ne connaît pas toujours la monnaie d'échange. Cette situation suscite parfois une inquiétude : favoritisme ou encore instrumentalisation de l'aide. Ce flou alimente des doutes, même inexprimés ouvertement par peur ou par manque d'information.

Par ailleurs, le retard dans l'acheminement de l'aide a été également mentionné. Les populations semblent comprendre que ces délais sont parfois inévitables. Cependant, nous ne pouvons pas négliger l'impact réel de ce retard sur leur quotidien. En cas de prolongation, l'insécurité alimentaire s'aggrave, la maladie s'installe davantage. Cette compréhension apparente cache, en réalité, une forme de frustration contenue par la population, voire une impuissance face à des décisions qui échappent totalement aux communautés.

Un autre élément important est le décalage entre l'aide et les besoins. Les répondants en sont conscients et l'acceptent comme une contrainte contextuelle. Cette situation peut générer un sentiment d'inadaptation, voire d'injustice.

La communauté humanitaire en RDC a réalisé une analyse intersectorielle de besoins en septembre 2023. Cette dernière a indiqué que 25,4 millions de personnes ont des besoins multisectoriels élevés. Certaines, bien qu'elles soient confrontées à des besoins parfois urgents, vivent dans des provinces moins touchées par des chocs récents tels que des conflits armés ou des catastrophes dues à des aléas naturels. Leurs besoins résultent principalement d'une combinaison de chocs déjà passés, de problèmes structurels et de défis chroniques (« HNO_2024_DRC.pdf », s. d.). Par conséquent, l'aide fournie ne répond pas systématiquement aux besoins de la population.

Par ailleurs, On veillera également à valoriser les ressources locales avant toute importation de l'extérieur. Toutes ces règles sont aujourd'hui synthétisées dans des normes internes aux organisations, mais malheureusement pas toujours appliquées de manière rigoureuse (Philippe et al., s. d.).

Ensuite, la confiance envers les humanitaires présents dans la zone ressort comme un élément fort. La population est consciente de leur engagement et de leur présence, et ce, malgré les risques. Cependant, cette confiance n'est pas absolue, souvent fragile ainsi que conditionnée par la continuité de l'aide et le respect perçu des communautés. Cette situation n'est pas toujours exprimée, par crainte de voir cette aide disparaître ou se réduire. Un déséquilibre se crée dans la relation où la population dépend fortement des décisions des acteurs humanitaires.

Enfin, les répondants estiment que les humanitaires expliquent suffisamment leurs actions. Cette communication est appréciée. Toutefois, en approfondissant davantage ce point, nous nuancions cette perception. En effet, la population ne comprend pas toujours toutes les informations. Le langage utilisé, les cadres d'intervention ou les contraintes opérationnelles ne sont pas toujours accessibles à tout le monde. Une forme de compréhension qui masque, en réalité, des zones d'ombre sur les limites de l'aide ou les raisons de certaines décisions subsiste.

1.3.3. Expérience de la population sur la négociation humanitaire

L'expérience de la population face à la négociation humanitaire, telle qu'elle ressort des entretiens, met en lumière une compréhension positive globale des principes qui guident l'action humanitaire. Toutefois, au-delà des discours, cette expérience révèle aussi des nuances, des tensions et des non-dits importants.

Au niveau du principe **d'humanité**, les répondants estiment que les négociations entre humanitaires et belligérants contribuent à leur protection et permettent à l'aide de les atteindre en toute sécurité. Cette perception traduit une reconnaissance du rôle concret et important de la négociation dans un contexte de conflits armés. Cependant, la fragilité de cette protection est moins souvent exprimée. En réalité, cette sécurité dépend du respect des accords par les différentes parties. Ces engagements ne sont pas toujours respectés et, dans ce cas, la population en subit les conséquences. Ainsi, la négociation, initialement censée protéger exposerait les populations à des violences, en cas de rupture de confiance. Cette ambivalence reste souvent inexprimée dans les discours.

Par ailleurs, les répondants reconnaissent l'influence de la négociation sur la rapidité et la qualité de l'aide humanitaire. Ils comprennent que certaines lenteurs sont liées aux contraintes du terrain et aux discussions nécessaires pour sécuriser l'accès. Néanmoins, on peut percevoir une frustration sous-jacente non exprimée en l'absence d'information sur la durée de ces négociations. Les délais ne sont pas sans conséquence pour les populations, car ils se traduisent concrètement par un manque de nourriture, de soins ou de protection. De plus, la qualité de l'aide peut être affectée par ces négociations, par exemple lorsque des compromis limitent les quantités distribuées ou les zones couvertes. Ce lien entre négociation et compromis n'est pas expliqué, de manière explicite, par les répondants.

En ce qui concerne le principe **d'impartialité**, les participants estiment que les humanitaires agissent de manière juste et équitable envers toutes les communautés. Cette perception est importante, car elle témoigne d'un certain niveau de confiance. Toutefois, ce sentiment d'équité masquerait des réalités plus complexes. En effet, des personnes reçoivent davantage que d'autres. Comme dit supra, les contraintes d'accès ou les influences locales peuvent créer des inégalités, même involontairement. Ces déséquilibres ne sont pas toujours exprimés ouvertement, soit par manque d'information soit par crainte de perdre l'aide déjà disponible.

Les organisations humanitaires rencontrent des difficultés à maintenir une approche impartiale, car des considérations logistiques, opérationnelles et politiques peuvent affecter la distribution

de l'aide aux populations dans le besoin. Des considérations tactiques peuvent également interférer dans la définition des priorités de distribution (« 2020-CCHN_Manuel-pratique_web.pdf », s. d.).

Concernant le principe **de neutralité**, les répondants affirment ne pas ressentir un soutien, par les groupes armés, des acteurs humanitaires. Cette situation traduit une certaine confiance dans la posture des acteurs humanitaires. Toutefois, cette perception mérite d'être nuancée. La population, bien que consciente de ces négociations, n'est pas au courant de l'objet des discussions. Cette absence de visibilité peut engendrer des doutes silencieux. De plus, dans certains contextes, la simple présence ou interaction avec un groupe armé peut être interprétée différemment par certains acteurs et indirectement affecter la perception des populations et leur propre sécurité.

Enfin, en ce qui concerne le principe **d'indépendance**, les répondants considèrent que les humanitaires gardent le contrôle de l'aide, même lorsqu'ils délèguent certaines activités. Ils reconnaissent leur rôle de supervision et leur capacité à décider. Cependant, la population peut toujours avoir de questions qui restent non posées. Elle peut se questionner sur son exclusion des négociations alors que les acteurs humanitaires contrôlent tout. Cette centralisation du pouvoir décisionnel peut renforcer le sentiment d'exclusion des communautés locales. De plus, malgré la volonté d'indépendance des humanitaires, les réalités du terrain influenceraient leurs choix. Par exemple, des contraintes sécuritaires, des financements ou des pressions des acteurs armés. Cette dépendance indirecte est rarement perçue ou exprimée clairement par les répondants.

VI. CONCLUSION

Dans un contexte marqué par les conflits armés, la négociation humanitaire apparaît comme un levier indispensable qui permet l'accès à l'aide humanitaire. Toutefois, cette compréhension reste souvent incomplète et ne reflète pas toute la complexité des enjeux éthiques, politiques et opérationnels qu'elle implique.

Pour clarifier ces propos, nous avons mené des entretiens semi-directifs auprès de cinq acteurs du Nord-Kivu répartis en deux groupes : civils et militaires. Un protocole de recherche et un guide d'entretien ont été présentés au comité d'éthique en RDC. Ce dernier a validé le guide d'entretien et donné son approbation pour la recherche.

Avant de lire les résultats, nous vous prions de tenir compte des limites et forces de ce mémoire. Vu la visée qualitative de l'étude menée, les résultats ne sont pas généralisables à toute la population de la ville de Nord-Kivu. En effet, l'inaccessibilité de certains acteurs, du fait de l'insécurité causée par les conflits armés en vigueur dans la région depuis plus de 20 ans, la subjectivité des participants et celle de l'auteur ont pu influencer les résultats de cette étude. Cependant, la force de ce travail est son déroulement dans une zone insécure. De ce fait, il compte parmi les rares études qui y sont menées.

Dans les résultats, la majorité des acteurs se sentent concernés par la négociation humanitaire. Selon eux, elle permet l'arrivée de l'aide en toute sécurité. Cependant, ils évoquent certaines barrières que sont l'insécurité causée par les conflits armés dans la région, l'inaccessibilité des routes, le favoritisme, les exploitations et abus sexuels, la lourdeur administrative, une demande supérieure à l'offre ainsi que l'absence de connaissance en matière de négociation.

Au regard des propos précédents, l'accès à l'aide humanitaire demeure un défi majeur à relever pour la RDC en général et pour la province du Nord-Kivu en particulier. L'expérience de la population en matière d'accès et d'aide humanitaire révèle une réalité où coexistent deux situations. Si l'aide est appréciée dans sa globalité et jugée utile, elle demeure parfois tardive ou insuffisamment adaptée aux besoins réels de la population. Les contraintes liées à la négociation exercent une influence directe sur la qualité, la rapidité et l'équité de cette aide. Cette situation crée des frustrations peu exprimées, mais bien présentes dans le vécu quotidien des communautés.

L'expérience de la population sur la négociation humanitaire révèle une forme de confiance envers les acteurs humanitaires, notamment en ce qui concerne leur neutralité, leur impartialité et leur indépendance. Cependant, cette confiance s'accompagne de non-dits importants : une implication faible ou absente des communautés dans les processus décisionnels, un manque de transparence sur les modalités de négociation ainsi qu'une exposition indirecte aux risques en cas d'irrespect des accords de négociation.

Ainsi, la négociation humanitaire au Nord-Kivu, bien qu'essentielle, reste un processus largement externalisé, dont les populations perçoivent les effets sans en maîtriser pleinement les mécanismes. Elle gagnerait à être davantage inclusive, transparente et ancrée dans les réalités locales, afin de renforcer non seulement son efficacité, mais aussi sa légitimité auprès des communautés qu'elle est censée servir.

VII. BIBLIOGRAPHIE

- 2020-CCHN_Manuel-pratique_web.pdf. (s. d.). https://frontline-negotiations.org/wp-content/uploads/2021/04/2020-CCHN_Manuel-pratique_web.pdf
- 2024_05_06_ho_ukhih_ethicsguide_0424-final_fr.pdf. (s. d.).
https://humanitarianoutcomes.org/sites/default/files/publications/2024_05_06_ho_ukhih_ethicsguide_0424-final_fr.pdf
- Anderson, M. B. (1999). *Do No Harm: How Aid Can Support Peace--or War*. Lynne Rienner Publishers.
- Baconnet, P. O. (2016). LA NÉGOCIATION HUMANITAIRE DANS LES ONG INTERNATIONALES.
- Bonis Charancle, J. M. et Lucchi, E. (2018). Prendre en compte le ‘Do No Harm’ : Agir sans nuire, comment faire ? Réflexions issues d’une revue des pratiques d’Humanité & Inclusion. F3E. file:///C:/Users/Utilisateur/Desktop/nepasnuire_ep07_synthese_2018-10-09_16-56-53_611.pdf
- Canini, F. et Claverie, D. (s. d.). Les dilemmes éthiques. <https://www.defnat.com/e-RDN/vue-article-cahier.php?carticle=547&cidcahier=1310>
- Ce que les personnes déplacées en RDC pensent de la protection humanitaire et comment en tirer des enseignements. (s. d.). *Réseau de pratique humanitaire*.
<https://odihpn.org/fr/publication/ce-que-les-personnes-deplacees-en-rdc-pensent-de-la-protection-humanitaire-et-comment-en-tirer-des-enseignements/>
- Claude, G. (2019, 22 octobre). Étude qualitative : définition, techniques, étapes et analyse. *Scribbr*. <https://www.scribbr.fr/methodologie/etude-qualitative/>
- Clements, A. J. (2018). Overcoming Power Asymmetry in Humanitarian Negotiations with Armed Groups. *International Negotiation*, 23(3), 367-393.
<https://doi.org/10.1163/15718069-23031136>

Comprendre la crise en République démocratique du Congo en 5 questions | RTS [timeline].

(2025, 28 janvier). rts.ch. <https://www.rts.ch/info/monde/2025/article/comprendre-la-crise-en-republique-democratique-du-congo-en-5-questions-28420863.html>

Corbière, M. et Larivière, N. (2014). *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes*. Presses de l'Université du Québec.

[https://ooscisca.com/assets/files/Me%CC%81thodes%20qualitatives,%20quantitatives%20et%20mixtes%20%20dans%20la%20recherche%20en%20sciences%20humaines,%20sociales%20et%20de%20la%20sante%CC%81%20by%20Larivi%C3%A8re,%20Nadine%20Corbi%C3%A8re,%20Marc%20\(z-lib.org\).pdf](https://ooscisca.com/assets/files/Me%CC%81thodes%20qualitatives,%20quantitatives%20et%20mixtes%20%20dans%20la%20recherche%20en%20sciences%20humaines,%20sociales%20et%20de%20la%20sante%CC%81%20by%20Larivi%C3%A8re,%20Nadine%20Corbi%C3%A8re,%20Marc%20(z-lib.org).pdf)

Dahmen, M. B. (s. d.). MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAITRISE EN GESTION DE PROJET.

Daudin, P. (s. d.). « Une négociation humanitaire, c'est une traduction, en termes politiques, de considérations humanitaires ». *Dans Négociations 2020/2 n° 34, pages 151 à 167.*

Droit des conflits armés | Ministère des Armées et des Anciens combattants. (2022, 22 février). <http://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-armees/droit-defense/droit-conflits-armes>

FR. (2017, 10 mars). Défis et dilemmes dans la mise en œuvre des principes éthiques au sein des programmes humanitaires - Alternatives Humanitaires. <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2017/03/10/defis-et-dilemmes-dans-la-mise-en-oeuvre-des-principes-ethiques-au-sein-des-programmes-humanitaires/>

gisele.benard. (2025, 4 mars). Négociation humanitaire : Défis et enjeux sur le terrain.

SAHCO Consulting. <https://sahconsulting.eu/negociation-humanitaire-les-defis-rencontres-sur-le-terrain-2/>

HNO_2024_DRC.pdf. (s. d.).

https://crisisresponse.iom.int/sites/g/files/tmzbd11481/files/appeal/documents/HNO_2024_DRC.pdf

La province du Nord-Kivu en République démocratique du Congo. (s. d.).

<https://www.regions-francophones.org/actualite/9352/5606-la-province-du-nord-kivu-en-republique-democratique-du-congo.htm>

Maietta, M. (s. d.). La perception des acteurs humanitaires par les populations touchées par des crises. 2018.

<file:///C:/Users/Utilisateur/Desktop/Laperceptiondesacteurshumanitairesparlespopulations toucheespardescrises.pdf>

map.pdf. (s. d.). <https://www.hrw.org/reports/2005/drc0705/map.pdf>

Mattei, J.-F. (2011). Principes éthiques de l'action humanitaire.

<file:///C:/Users/Utilisateur/Desktop/ad775961.pdf>

Médecins Sans Frontières. (s. d.). Dictionnaire du droit humanitaire. <https://dictionnaire-droit-humanitaire.org/content/article/2/attaque/>

Microsoft Word - 241210 - ANNEXE Enjeux pour la consolidation de la paix en RDC. (s. d.).

https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/drc_-_new_eligibility_cycle_-_updated_conflict_analysis.pdf

NORD-KIVU -. (s. d.). https://caid.cd/?page_id=12053

Partie I : Besoins humanitaires | Besoins Humanitaires et Plan de réponse République

Démocratique du Congo 2025 | Action humanitaire. (2025, 13 janvier).

[https://humanitarianaction.info/plan/1261/document/besoins-humanitaire-et-plan-de-reponse-republique-democratique-du-congo-2025/article/part-1-besoins-humanitaires-](https://humanitarianaction.info/plan/1261/document/besoins-humanitaire-et-plan-de-reponse-republique-democratique-du-congo-2025/article/part-1-besoins-humanitaires-0)

0

Philippe, R., Jonas, M. et Antoine, M. (s. d.). Les limites de l'aide humanitaire.

Politique de développement et politique humanitaire | SPF Affaires étrangères - Commerce extérieur et Coopération au Développement. (2022, 30 juin).

<http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation-au-developpement-et-aide-humanitaire/qui-sommes-nous/politique-de-developpement-et-politique-humanitaire>

Qu'est-ce que la négociation humanitaire? - Frontline Negotiations. (s. d.). *Négociations en première ligne*. <https://frontline-negotiations.org/fr/qu-est-ce-que-la-negociation-humanitaire/>

Siviri, N. K. (2023). Problématique sécuritaire et sous-développement au Nord-Kivu.

Parcours et Initiatives : Revue interdisciplinaire du Graben (PIRIG), (23), 195-222.

<https://doi.org/10.57988/crig-2394>

Urgence République démocratique du Congo. (s. d.). UNHCR Belgique et Luxembourg.

<https://www.unhcr.org/be/urgences/urgence-republique-democratique-du-congo>

VIII. ANNEXES

1. Guide d'entretien

Bonjour,

Je tiens à vous remercier de m'accorder du temps pour cet entretien.

Je m'appelle **Monica YEN KALOGÉ**, je mène une recherche sur la négociation humanitaire : défis éthiques sur l'accès et l'aide dans une zone en conflit. J'aimerais comprendre comment vous percevez la négociation humanitaire, surtout les défis éthiques liés à l'accès et l'aide dans une zone en conflit. Mes questions reposent sur vos expériences sur l'accès et l'aide humanitaire au Nord-Kivu. Je suis intéressée par les membres de la communauté de la province du Nord-Kivu. Etant membres de cette communauté, vous répondez aux critères de cette recherche. Votre avis sur le sujet est capital pour moi. La durée de cet entretien est d'environ une heure.

Une série de questions vous seront posées. Vous pouvez y répondre en toute liberté. N'hésitez pas à nous poser des questions de clarification. Vous pouvez interrompre votre participation à notre étude à tout moment.

Cet entretien sera enregistré et des notes seront prises afin de nous permettre de répertorier toutes les informations dont nous avons besoin. Pour ce faire, nous avons besoin de votre accord pour débiter l'entretien. Sachez que vous pouvez demander à interrompre l'enregistrement à tout moment. Il est aussi important de noter que tout ce qui sera dit au cours de cet entretien est strictement confidentiel.

Avez-vous des questions à ce niveau ?

Procédons à la lecture du formulaire et à la signature du formulaire du consentement.

Voulez-vous participer à notre étude ? OUI NON

Caractéristiques socio-démographiques des participants :

Age

Sexe : F/M (entourez la réponse)

Niveau d'étude

Profession

Questions :

Thème 1 : Généralités sur la négociation humanitaire

1. Qu'est-ce qui vous vient à l'esprit quand vous entendez parler de la négociation ?
2. Qu'est-ce qui vient à l'esprit quand vous entendez parler de la négociation humanitaire ?

Thème 2 : Expériences personnelles sur l'accès et l'aide

3. Comment les populations réagissent-elles, selon vous, lorsqu'elles apprennent que les humanitaires négocient avec des groupes armés ?
4. Pensez-vous que les humanitaires doivent faire des arrangements avec les belligérants pour accéder aux populations ?
5. Selon vous, quels arrangements sont acceptables ?
6. Quels arrangements vous semblent inacceptables ou disons dangereux ?
7. Avez-vous déjà vu ou entendu des situations où l'aide dans votre zone a eu du retard ou a été empêchée pour cause de négociations ?
8. Selon vous, l'aide fournie répond-elle de manière suffisante aux besoins de la population dans cette zone ?
9. De manière générale, faites-vous confiance aux acteurs humanitaires présents au Nord-Kivu ?
10. Pensez-vous que les humanitaires expliquent de manière suffisante leurs décisions et leurs actions à la population ?

Thème 3 : Expériences personnelles sur la négociation humanitaire

11. Pensez-vous que les humanitaires doivent négocier pour accéder à la population pendant la guerre ?
12. Selon vous, ces négociations peuvent-elles mettre la population en danger ? Pourquoi ?
13. D'après vous, est-ce que les négociations exercent une influence sur la rapidité ou la qualité de l'aide reçue ?
14. Selon vous, les humanitaires agissent de manière juste envers toutes les communautés ?
15. Pensez-vous que le fait de négocier avec les groupes armés peut donner l'impression de les soutenir ?

16. Selon vous, qui a le plus le contrôle sur l'accès à l'aide dans votre zone ? Pouvez-vous nous donner les exemples ?

Thème 4 : Les principaux obstacles liés à l'accès et à l'aide au Nord-Kivu

17. Quels sont, d'après vous les principaux obstacles que vous voyez dans l'accès à l'aide humanitaire ici ?

Merci pour votre temps. Il est important de savoir que pour mener à bien leurs actions, les acteurs de l'humanitaire n'ont souvent pas d'autre choix que de négocier et que dans ces négociations tout n'est pas possible ce qui fait que parfois ils ne peuvent pas apporter toute l'aide nécessaire malgré leurs efforts.

Fin d'entretien

18. Avez-vous autre chose à ajouter ?
19. Comment vous êtes-vous senti(e) durant cet entretien ?
20. Avez-vous des questions ou des remarques ?

2. Formulaire de consentement

Je reconnais avoir compris les informations relatives à la recherche. Je comprends le motif de ma participation à l'étude et l'occasion de poser des questions m'a été donné et j'ai trouvé satisfaction à mes préoccupations. En apposant ma signature sur ce formulaire de consentement, j'accepte librement et sans contrainte de participer à l'étude.

Nom et Prénom :

.....

Date :

.....

Signature :

.....

Retrait du consentement et questions sur le projet de recherche

Vous pouvez mettre un terme à votre participation à cette étude à tout moment, sans explication en informant yenkubisa15@gmail.com , la chercheuse en charge de l'étude.

Vos questions concernant ladite recherche peuvent être envoyées à cette même adresse.

3. Lettre d'approbation du comité d'éthique



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire
Université de Kinshasa
ECOLE DE SANTE PUBLIQUE
COMITE D'ETHIQUE

N° d'Approbation: ESP/CE/1742/2025

Kinshasa, le 11 décembre 2025

A Mme Monica YEN KALOGÉ
Investigatrice Principale
Master en action humanitaire internationale
Université Catholique de Louvain

Sujet : Approbation éthique du protocole de recherche intitulé :
« Négociation humanitaire : Défis éthiques et points de vue de la population en ce qui concerne l'accès et l'aide dans une zone en conflit armé. Cas du Nord-Kivu, en République démocratique du Congo ».

Madame l'Investigatrice Principale,

Le Bureau du Comité d'Ethique de l'Ecole de Santé Publique de l'Université de Kinshasa a bien reçu votre protocole dont le titre est repris en marge et vous en remercie. Après son examen minutieux, il en résulte que l'étude que vous comptez entreprendre est pertinente et permettra de mieux comprendre l'influence des défis éthiques liés à la négociation humanitaire dans l'accès à l'aide ainsi que la confiance de la population du Nord-Kivu envers les acteurs humanitaires dans le contexte du conflit armé.

Ainsi, vu que les principes éthiques relatifs au respect du consentement éclairé, de la confidentialité et de la vie privée sont pris en compte, le Bureau du Comité d'Ethique approuve le protocole et autorise la mise en œuvre de l'étude pour la période allant du 12 décembre 2025 au 11 décembre 2026.

Toute modification apportée au présent protocole devra au préalable obtenir l'approbation du Comité d'Ethique et tout incident devra lui être notifié sans délai.

Veillez agréer, Madame l'Investigatrice Principale, l'expression de notre considération distinguée.

Prof. BONCOPASI MOKE SANGOL
[Signature]
Vice-Président du Comité d'Ethique

